



La Jordanie va ouvrir un Consulat général à Laâyoune

S.M Mohammed VI s'entretient par téléphone avec S.M le Roi Abdallah II Ibn Al Hussein

Lire Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9171

Samedi/Dimanche 21-22 Novembre 2020

Le prix du vaccin entre supputations et démentis

De petits malins ont fixé un tarif que le ministère de la Santé réfute



Lire page 8

Le Maroc demande à l'UA de
lutter contre le séparatisme
et la militarisation des
milices en Afrique



Manœuvres algériennes pour
torpiller la démocratie au sein
du Parlement panafricain

Page 5

Refolement à chaud
des migrants irréguliers



L'Espagne a désormais
les mains libres

Page 6

Une issue plus ou moins
satisfaisante pour les
joueurs du Raja



Les primes de matches
débourrées en attendant le reste

Page 30

La Jordanie va ouvrir un Consulat général à Laâyoune

S.M Mohammed VI s'entretient par téléphone avec S.M le Roi Abdallah II Ibn Al Hussein



Voici un communiqué du Cabinet Royal :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a reçu, ce jeudi, un appel téléphonique de son frère Sa Majesté le Roi Abdallah II Ibn Al Hussein, Souverain du Royaume Hachémite de Jordanie.

Cet appel intervient dans le cadre des liens forts et de l'affection sincère qui lient les deux Souverains, et en concrétisation de la tradition de concertation continue et de coordination permanente entre les deux Rois et en consécration des relations de coopération fructueuse et de solidarité agissante entre les

deux Royaumes frères.

Lors de cet appel, le Souverain Hachémite Abdallah II Ibn Al Hussein a salué les décisions prises par Sa Majesté le Roi pour sécuriser la circulation des personnes et des biens dans la région d'El Guerguarat au Sahara marocain.

Il a également félicité Sa Majesté le Roi pour la réussite de cette opération et la réouverture du passage à la circulation sécurisée des personnes et des biens du Royaume du Maroc vers les pays d'Afrique subsaharienne.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi Abdallah II a exprimé à Sa Majesté le Roi le sou-

hait du Royaume Hachémite de Jordanie d'ouvrir un Consulat général à la ville marocaine de Laâyoune. La mise en place des dispositions nécessaires à cet effet sera coordonnée par les ministères des Affaires étrangères des deux pays.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a exprimé à Son frère Sa Majesté le Roi Abdallah II sa considération et sa gratitude suite à cette décision importante, qui s'inscrit dans le cadre des positions de soutien que le Royaume Hachémite ne cesse d'exprimer au sujet de la question de l'intégrité territoriale du Maroc".

Le Président sénégalais salue le sens de la mesure dont le Maroc a fait preuve

Le Président de la République du Sénégal, Macky Sall, a salué "le sens de la mesure et de la retenue" dont le Royaume du Maroc fait preuve, en vue de maintenir la stabilité de la zone tampon de Guerguarat.

"Dans l'esprit de sa position traditionnelle sur ce dossier, le Sénégal réitère son soutien au Royaume du Maroc dans la défense de ses droits légitimes", écrit le Président Macky Sall dans un message adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Je voudrais saluer le sens de la mesure et de la retenue dont le Royaume du Maroc fait preuve, en vue de maintenir la stabilité de la zone, conformément aux accords militaires établissant le cessez-le-feu sous l'égide des Nations unies", ajoute le Président sénégalais.



Le Tchad condamne l'obstruction de la circulation à El Guerguarat par le Polisario



Le Tchad a condamné l'obstruction par les milices du Polisario de la circulation des biens et des personnes dans la zone tampon d'El Guerguarat.

Dans un communiqué publié jeudi, le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger affirme suivre «avec une grande préoccupation l'évolution de la situation dans la zone tampon d'El Guerguarat, suite à l'intrusion opérée par le front Polisario en y obstruant la

circulation des biens et des personnes, et ce en dépit du cessez-le-feu établi sous l'égide des Nations unies depuis une trentaine d'années».

«Face à cette situation, le ministère condamne ces agissements qui sont de nature à transgresser les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les 2414 et 2440, et à remettre en cause les avancées obtenues sous la médiation des Nations unies», lit-on dans le communiqué.

Par conséquent, le ministère «salue et soutient l'attachement du gouvernement marocain, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à la préservation et à la consolidation du cessez-le-feu, la voie ultime qui pourra amener la paix dans toute la région».

Le ministère tchadien «exhorte le Secrétaire général des Nations Unies à redoubler d'efforts dans la poursuite de sa médiation et à user de toutes les actions diplomatiques en son pouvoir, afin de parvenir à un règlement pacifique et définitif de cette crise».

Soutien de la Commission de politique étrangère au Parlement vénézuélien

La Commission permanente de la politique étrangère, de la souveraineté et de l'intégration à l'Assemblée nationale du Venezuela a exprimé son soutien à l'intervention du Maroc à El Guerguarat, qui a permis de rétablir la circulation et les flux commerciaux, qui étaient bloqués pendant trois semaines par les milices du Polisario.

"Nous exprimons notre soutien au Royaume du Maroc dans son intervention pacifique pour mettre fin au blocage par les milices du Polisario du poste frontière d'El Guerguarat, dans le Sud du Maroc à la frontière avec la Mauritanie", a indiqué la Commission dans un communiqué signé par son président, Armando Armas, soulignant que l'intervention a été menée "dans le parfait respect de la légalité internationale et des résolutions des Nations unies".

La Commission, a ajouté la même source, suit "avec préoccupation les graves actes et provocations menés par les milices du Polisario à El Guerguarat, dans l'objectif de perturber la libre cir-

culcation civile et commerciale, sans respect aucun au personnel de la MINURSO.

Selon le communiqué, ces actes "représentent un mépris aux résolutions approuvées par le Conseil de sécurité des Nations unies et aux appels du Secrétaire général de l'ONU et de la communauté internationale.

Par ailleurs, la Commission a réitéré sa "condamnation du soutien du régime chaviste illégitime aux séparatistes du Polisario, se dressant ainsi, comme à son accoutumée, du côté des choix de déstabilisation de la région, au lieu d'appuyer les solutions constructives et pacifiques et les efforts visant à garantir le respect des principes du droit international".

La Commission a également appelé à "une solution politique, définitive, réaliste et durable" au conflit artificiel autour du Sahara marocain, "sur la base du plan d'autonomie proposé par le Maroc" qui a été qualifié par le Conseil de sécurité de l'ONU de "sérieux et crédible", a conclu le communiqué.

Saad Dine El Otmani : *Le Maroc est intervenu à El Guerguarat en conformité avec le droit international*



Le Maroc est intervenu au niveau du poste-frontière d'El Guerguarat au service de la paix et pour débloquent une voie internationale afin d'assurer la libre circulation civile et commerciale, en conformité avec le droit international et en parfaite harmonie avec les besoins de la région et l'accord du cessez-le-feu, a affirmé jeudi à Rabat, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, notant que la décision du Royaume a permis un changement stratégique.

Il a souligné que cette semaine a été riche en bonnes nouvelles, en commençant par la sécurisation du passage d'El Guerguarat à quelques jours de la célébration de la Fête de l'Indépendance, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil de gouvernement.

Le chef du gouvernement a salué la décision de S.M le Roi Mohammed VI d'entreprendre une opération pour rétablir la situation au niveau du passage d'El Guerguarat et le sécuriser face aux milices séparatistes, notant que cette opération a été exécutée avec grand professionnalisme par les Forces Armées Royales après nombre de tentatives menées par le Maroc et sa diplomatie et des contacts successifs avec le Secrétaire général de l'ONU, les forces de la MINURSO et plusieurs membres du Conseil de sécurité et d'autres pays pour

rétablir la situation.

Saaid Amzazi a relevé que le chef du gouvernement a rappelé que le blocage du passage d'El Guerguarat a fait l'objet d'une résolution du Conseil de sécurité, notant que le Secrétaire général de l'ONU a exprimé dans son rapport sa préoccupation quant aux violations commises dans la zone tampon que le Maroc a choisi volontairement, lors de l'accord du cessez-le-feu, d'en faire une zone exempte d'armes.

Cependant, a fait remarquer Saad Dine El Otmani, le front Polisario n'a cessé depuis des années de violer le cessez-le-feu dans cette zone, relevant que cette violation a fait l'objet de messages Royaux adressés au Secrétaire général de l'ONU pour attirer son attention sur cette situation. Et de relever que le Maroc a la capacité de gagner la bataille sur le terrain mais par respect à l'accord du cessez-le-feu et ses engagements internationaux, il s'attend à une solution du conflit par l'ONU et son Secrétaire général.

Il a déploré le fait que le dernier blocage du passage d'El Guerguarat a duré plus de trois semaines, notant que ce passage n'est pas uniquement une affaire marocaine ou mauritanienne seulement mais il s'agit d'une voie commerciale internationale, y compris pour les échanges commerciaux entre des pays européens et africains. Il a souligné que S.M le Roi a pris une décision cruciale au bon moment pour régler le problème avec l'intervention des Forces Armées Royales de manière inoffensive et sans accrochages avec les milices du Polisario

en vue de dresser un cordon de sécurité, ce qui a fait la différence définitivement.

La dernière décision du Maroc concernant le passage d'El Guerguarat a permis un changement stratégique, sachant que les séparatistes utilisaient ce passage contre le Maroc et ses intérêts et provoquaient des problèmes, particulièrement à l'approche de la réunion du Conseil de sécurité pour prononcer sa résolution annuelle, a-t-il noté.

Cette intervention a réglé de manière définitive cette question et les membres et milices du Polisario, selon lui, ne bloqueront plus jamais ce passage, notant que le Maroc est intervenu au service de la paix et pour débloquent une voie internationale dans le but de garantir la libre circulation civile et commerciale conformément au droit international et en parfaite harmonie avec les besoins de la région et de l'accord du cessez-le-feu.

Saad Dine El Otmani a tenu à remercier les pays frères et amis africains et arabes, ainsi que les organisations islamiques et arabes qui ont salué sans ambages les mesures prises par le Maroc et annoncé leur appui au Royaume.

Selon lui, le Maroc est désormais face à une deuxième étape où le Polisario mène une bataille de rumeurs fallacieuses après sa défaite sur le terrain et en termes de légalité internationale. Le Polisario "ne dispose désormais que des fake news pour faire face aux Forces Armées Royales et aux réalités du terrain", a-t-il dit, ajoutant que les médias nationaux ont battu en brèche ces mensonges et prouvé que les vidéos et images relayées par les séparatistes se rapportent à d'autres événements survenus dans d'autres lieux.

Nonobstant cette attitude, le Maroc a triomphé grâce à la sagesse et aux orientations de S.M le Roi qui ont imposé une nouvelle réalité sur le terrain et un nouvel horizon stratégique, a poursuivi le chef du gouvernement, indiquant que le Maroc continuera de défendre son droit comme l'a clairement souligné S.M le Roi en disant que "le Maroc restera dans son Sahara et le Sahara demeurera dans son Maroc jusqu'à la fin des temps".

A cet égard, Saad Dine El Otmani a salué la réaction du peuple marocain et des Marocains du monde qui ont fait front commun face aux manœuvres des milices du Polisario.

Sur un autre registre, le chef du gouvernement s'est attardé sur la célébration de la glorieuse Fête de l'Indépendance, le 18 novembre, "un souvenir rappelant le retour de Feu S.M Mohammed V de l'exil et, par la suite, l'obtention de l'indépendance".

Cette commémoration revêt une symbolique particulière car elle incarne la victoire du Maroc et le début de la phase de l'édification et du développement qui se poursuit sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI.



L'opération des FAR a permis un changement stratégique et le Polisario ne dispose désormais plus que des fake news pour faire face aux Forces Armées Royales et aux réalités du terrain

Driss Guerraoui réélu au CIAS

Driss Guerraoui a été élu récemment, à l'unanimité, pour un quatrième mandat, en tant que membre du Conseil d'administration du Conseil international d'action sociale (CIAS), président de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

Cette élection est intervenue à l'occasion de l'Assemblée générale du Conseil, tenue par visioconférence le 8 novembre 2020.

Mort du consul général de France à Tanger

Le consul général de France à Tanger, Denis François, a été retrouvé mort, jeudi matin, a annoncé une source diplomatique française en précisant qu'une enquête est en cours pour déterminer les circonstances du décès.

Denis François avait repris son service en octobre dernier comme consul général à Tanger.

Le dur réveil des gouvernants d'Alger

Franc soutien arabe et africain à l'intervention des Forces Armées Royales pour déloger les miliciens séparatistes du passage d'El Guerguarat et isolement diplomatique de l'Algérie

L'épisode d'El Guerguarat résonne encore comme un brusque retour à la réalité pour le régime algérien, qui s'est réveillé sur un franc soutien arabe et africain à l'intervention des Forces Armées Royales pour déloger les miliciens séparatistes qui bloquaient ce passage-frontière névralgique entre le Maroc, la Mauritanie et le reste du continent.

Le régime algérien a pris la mesure de son isolement dans son environnement régional, en étant l'unique partie à se dresser contre la décision ferme du Royaume de rétablir la légalité et de mettre un terme définitif aux gesticulations clownesques de pauvres miliciens abandonnés à leur sort par un commandement désormais habitué au luxe des palaces et complètement coupé des véritables préoccupations de la base qu'il prétend représenter.

Autant l'opération terrestre des forces marocaines fut d'une précision chirurgicale, autant la surprise du régime algérien fut grande de se retrouver dans une terrible solitude et d'assister à l'effondrement brutal d'une version insidieuse des faits, savamment construite au fil des ans, à coups de pétrodollars et à force de propagande pour dénigrer le Maroc et contester sa souveraineté sur les provinces du Sud.

En effet, la désillusion algérienne s'est concrètement manifestée dans les virulentes attaques médiatiques contre les pays du Golfe et la Jordanie, qui ont promptement exprimé leur soutien sans faille à l'intervention des Forces Armées Royales, qui visait, en premier lieu, à assurer la fluidité de la circulation des personnes et des biens avec le reste de l'Afrique.

"Par leurs réactions, les monarchies du Golfe affichent ostentatoirement leur parti pris dans ce conflit, s'éloignant du langage diplomatique qui sied à cette situation", écrit le quotidien algérien de référence "El Watan", sous le titre "La position inamicale des monarchies du Golfe".

Tant de réduire les relations entre les États aux seuls intérêts économiques, allusion aux investissements de certains pays du Golfe en Algérie, le journal reconnaît, néanmoins, que leurs liens avec le Maroc "sont beaucoup plus importants pour se soucier de l'état de leurs relations avec l'Algérie".

Au lieu de se lancer dans une cabale farfelue contre des pays qui savent séparer le bon grain de l'ivraie, les éditorialistes algé-



riens feraient mieux de chercher à mieux comprendre qui veut réellement déstabiliser toute la région et porter préjudice à son intégrité.

Depuis des décennies, les gouvernements successifs à Alger œuvrent inlassablement pour incruster coûte que coûte une entité parasitaire au corps du Maghreb, en faisant fi du cours normal de l'Histoire, de la voix de la logique, des vertus du bon voisinage et même des intérêts supérieurs de leurs propres citoyens.

En Afrique, l'action du Maroc pour sécuriser le passage-frontière d'El Guerguarat rencontre le même élan de solidarité, ce qui doit être ressenti comme un coup de claques cinglant pour le régime algérien.

Frappés de myopie historique, les gouvernants du palais d'El Mouradia se sont longtemps convaincus qu'ils sont "la première puissance" du continent, qui n'est à leurs yeux qu'une sorte d'arrière-cour dont ils sont les maîtres absolus et qu'ils peu-

vent faire marcher au doigt et à l'œil.

Mais, ce n'est qu'un mirage qu'ils ont longtemps fait miroiter pour flatter leur ego démesuré. Car les rapports interétatiques ne marchent pas selon le dogme algérien. Le respect réciproque, le partage et la solidarité sont les vecteurs authentiques d'une relation saine entre nations.

Et ce sont justement les fondamentaux de la politique africaine du Maroc, qui lui ont permis de mettre les jalons d'une relation de confiance et d'une coopération mutuellement bénéfique avec les autres pays du continent. Les envolées lyriques et les promesses oiseuses datent d'une époque bien révolue.

En procédant à l'ouverture de représentations consulaires dans les deux chefs-lieux du Sahara, en l'occurrence Laâyoune et Dakhla, un bon nombre de pays africains ont balayé un pilier de la mystification algérienne consistant à dire que nul ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur les

provinces du Sud.

Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux ont enfoncé le dernier clou dans le cercueil de la propagande algérienne en exprimant sans détour leur soutien à l'opération des Forces Armées Royales à El Guerguarat, alors que les séparatistes peinent à décrocher la moindre position favorable à leurs agissements et à leurs allégations.

La nouvelle donne et les transformations géopolitiques dans le monde arabe et en Afrique doivent, normalement, amener le régime algérien à repenser son hostilité chronique envers l'intégrité territoriale du Maroc et à accepter la main tendue pour aller de l'avant et repartir sur des bases plus saines.

Mais, sauf miracle, il ne faut pas s'attendre à un changement substantiel chez des pontes ayant bâti leur aura et leur réputation sur la haine du voisin. Encore du temps perdu et des énergies vainement gaspillées !

Le Maroc demande à l'UA de lutter contre le séparatisme et la militarisation des milices en Afrique

Le Maroc a insisté, jeudi à Addis-Abeba, sur le respect de la légalité internationale, du bon voisinage, de la non-ingérence, de la lutte contre le séparatisme et de l'interdépendance entre paix, sécurité et développement pour une paix durable en Afrique.

L'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi, qui intervenait lors de la réunion du Comité des représentants permanents de l'UA, préparatoire au 14ème Sommet extraordinaire de l'Union sur la thématique «Faire taire les armes», qui aura lieu le 6 décembre par visioconférence, a décliné la vision du Maroc d'un continent africain prospère où le citoyen africain doit disposer de tous les atouts de paix et de stabilité nécessaires pour son développement économique et social.

Le Royaume, fort de sa vision constante visant à mettre les causes nobles de l'Afrique et les intérêts vitaux du citoyen africain au centre de l'agenda panafricain, demeure déterminé, depuis son retour à l'UA, à mettre fin aux manœuvres dont cette institution a été victime durant des décennies.

A cet égard, la délégation marocaine a mis un accent particulier sur l'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement comme condition sine qua non de la pérennisation de la sécurité du continent africain.

Le diplomate marocain a souligné lors de cette session qui s'est déroulée par visioconférence que le respect de la légalité internationale et africaine devrait être un impératif pour consacrer les ambitions des pays africains d'édifier une organisation panafricaine forte qui se focalise sur les priorités du citoyen africain, en termes de stabilité, de développement économique, social et technologique et de lutte contre les menaces communes au continent africain, à l'instar du terrorisme, du trafic des êtres humains, de la migration et des effets du changement climatique.

Le représentant permanent du Royaume a réaffirmé que la priorité de l'UA pour faire taire les armes est de mettre un terme au soutien des



mouvements séparatistes et la militarisation des milices en Afrique, ajoutant que la lutte sans merci contre les milices séparatistes et les groupes armés qui menacent la stabilité des pays africains, doit être la clef de voûte d'une Afrique stable et économiquement intégrée.

Il a ajouté, à cet égard, que les principes de bon voisinage et de non-ingérence, inscrits dans la Charte de l'ONU comme dans l'acte constitutif de l'UA, doivent être scrupuleusement respectés, notamment en s'abstenant d'utiliser le territoire national comme base arrière aux milices séparatistes armées pour mener des actions contre l'intégrité territoriale des pays voisins.

Dans une déclaration à la MAP, il a, par ailleurs, souligné que la participation active et constructive de la délégation marocaine au sein du COREP et la détermination de faire respecter les décisions de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, organe suprême de l'UA, ont toujours déjoué les manœuvres et visés politiques malintentionnées de ceux qui n'ont aucune plus-value à apporter à l'action africaine commune et qui se contentent de provoquer la polémique pour entraver le bon fonctionnement de l'institution.

Le représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU a rappelé

un passage du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 45ème anniversaire de la Marche Verte, dans lequel le Souverain souligne qu'« au niveau de l'Union africaine : Grâce au retour du Maroc au sein de sa famille africaine, l'Organisation a clos, avec succès, le chapitre des manœuvres incessantes dont elle fut victime des années durant. Depuis lors, l'Union africaine a adopté une approche constructive s'articulant autour d'un soutien plein et entier aux efforts déployés, en vertu d'un mandat exclusif par les Nations unies, par son Secrétaire général et le Conseil de sécurité».

Manœuvres algériennes pour torpiller la démocratie au sein du Parlement panafricain

L'Algérie veut assurer la présidence du Parlement panafricain (PAP) sans être élue, ce qui constitue une faute grave, a affirmé, jeudi, le président du PAP, Roger Nkodo Dang.

Le troisième vice-président algérien du PAP, Jamal Bouras, qui assure l'intérim du président, sans rotation, "est en train de violer le règlement intérieur du Parlement panafricain" et «veut s'autoproclamer président du PAP sans passer par les élections», a souligné Nkodo Dang dans une interview à MAP-Johannesburg. Le président du PAP a récemment adressé une lettre aux ministres des Affaires étrangères de l'Union africaine pour attirer leur attention sur les manœuvres de l'Algérien Bouras, contre les intérêts du Royaume du Maroc, soulignant que «ses dérives autoritaires ont

engendré une grave crise institutionnelle, fonctionnelle au sein du Parlement panafricain».

«Ce que Jamal Bouras est en train de faire n'est pas conforme au règlement intérieur du PAP», a insisté M. Dang, précisant qu'en tant que président par intérim, son rôle se limite à la gestion des affaires courantes.

«Lui, qui n'a jamais été élu, engage des finances et prend des positions au nom du parlement panafricain», a-t-il déploré, rappelant que sur 224 votants, M. Bouras n'a eu que 93 voix, ce qui ne représente même pas la majorité relative.

D'ailleurs, a-t-il dit, même le président du PAP n'a pas le droit de prendre de décisions car le règlement intérieur de cette institution stipule que les décisions impor-

tautes soient prises en plénière.

Actuellement, le PAP ne dispose pas de bureau, a-t-il fait savoir, mettant l'accent sur la nécessité d'organiser des élections afin de remédier au vide organisationnel que vit actuellement cette institution.

Jamal Bouras, qui a excédé la période de l'intérim limitée à trois mois, ne veut pas organiser de plénière «par ce qu'il ne peut pas gagner une élection au PAP», a-t-il relevé, signalant que «dans un Parlement c'est la démocratie qui parle».

Le mandat du président du PAP, Roger Nkodo Dang, élu le 10 mai 2018 pour une période de trois ans à la tête du PAP, a été momentanément suspendu à cause des élections législatives, tenues dans son pays, le Cameroun, en février dernier. Il devait reprendre ses fonctions pendant la session

de mai.

Le Parlement panafricain, dont le siège se trouve à Midrand, en Afrique du Sud, a été créé afin d'assurer la pleine participation des peuples africains au développement économique et à l'intégration du continent. Il sert de plateforme aux citoyens de tous les peuples africains afin qu'ils soient impliqués dans les débats et prises de décisions concernant les problèmes et les défis auxquels le continent est confronté.

Plutôt que d'être élus directement par le peuple, les membres du PAP sont désignés par les Parlements nationaux des Etats membres et sont membres de leurs Parlements nationaux. Pour le moment, le PAP exerce un pouvoir consultatif et de supervision budgétaire au sein de l'UA.

Refoulement à chaud des migrants irréguliers

L'Espagne a désormais les mains libres



L'Espagne a désormais les mains libres pour refouler automatiquement les migrants irréguliers franchissant les barrières des présides occupés de Sebta et Mellilia. En effet, le Tribunal constitutionnel espagnol vient de valider la quasi-totalité de la loi sur la sécurité citoyenne de 2015, dont l'une des mesures permet de refouler, de manière immédiate, les migrants en situation irrégulière qui rentrent depuis le reste du Maroc.

En effet, cette loi crée un « régime spécial » dans ces présides tout en indiquant que « les étrangers détectés au niveau de la ligne frontalière de démarcation territoriale de Sebta ou Mellilia, alors qu'ils tentent de surmonter les éléments de contention frontaliers pour franchir irrégulièrement la frontière, pourront être rejetés afin d'empêcher leur entrée illégale en Espagne ». Si le paragraphe suivant précise que « dans tous les cas, le rejet sera effectué en respectant les normes internationales relatives aux droits de l'Homme et à la protection internationale », aucune garantie procédurale concrète n'est prévue par cette loi.

Pour le Tribunal constitutionnel espagnol, ce "régime spécial de refoulement à la frontière des étrangers qui tentent d'y entrer illégalement (...) est conforme à la doctrine de la Cour européenne des droits de l'Homme". En effet, en février dernier, cette Cour (la Cour-EDH) a rendu une décision favorable aux autorités espagnoles, en confirmant la pratique des « refoulements à chaud » des personnes tentant de rejoindre" les présides occupés de Sebta et Mellilia.

Alors que cette même Cour avait condamné en 2017 l'Espagne pour deux cas d'expulsions immédiates de migrants en provenance du Maroc opérées en 2014. Cette même Grande Chambre avait déjà condamné en 2012 l'Italie pour avoir reconduit en Libye des migrants somaliens et érythréens interceptés en mer malgré les risques de mauvais traitements qu'ils encouraient. La Cour avait

jugé qu'il y avait violation des directives européennes et des dispositions des droits de l'Homme. La CEDH avait condamné l'Italie à verser 15.000 euros à chaque requérant pour dommage moral.

Cette fois-ci, la Grande Chambre de la Cour-EDH a jugé que l'Espagne n'avait pas violé les droits des migrants qui avaient déjà franchi sa frontière en les renvoyant de façon expéditive et violente vers le Maroc. A rappeler que Madrid a toujours estimé que les migrants qui escaladent la clôture ne doivent pas être considérés comme ayant pénétré sur le territoire espagnol.

A noter, par ailleurs, que ladite décision concerne uniquement Sebta et Mellilia et ne s'applique pas aux Canaries. Pourtant, les derniers chiffres de FRONTEX (Agence européenne en charge de la gestion des frontières extérieures de l'UE) indiquent que plus de 5.300 migrants irréguliers sont arrivés dans ces îles en octobre (dix fois le total mensuel d'il y a un an) et qu'au cours des 10 premiers mois de l'année, 11.400 migrants irréguliers ont été détectés en atteignant les Îles Canaries. Une situation qui contraste avec celle sur la route migratoire de la Méditerranée occidentale qui a enregistré 1.800 détectations de franchissements illégaux de frontières en octobre, soit 37% de moins que le mois précédent. Le total pour les 10 premiers mois de 2020 s'élevait à 13.400, soit 37% de moins qu'à la même période de l'année précédente.

Pour plusieurs observateurs, la décision de la haute instance juridique espagnole n'est aujourd'hui que la reconnaissance ou plutôt

la légitimation d'une pratique courante chez les autorités espagnoles. Cette décision confirme le principe du refoulement généralisé et entérine l'impossibilité de déposer une demande d'asile en cas de franchissement illégal d'une frontière.

Une pratique qui a dépassé les barrières terrestres pour s'imposer sur les routes maritimes entre le Maroc et l'Espagne. Plusieurs rapports d'ONG ont constaté des cas de refoulement dits à chaud opérés en toute illégalité par les autorités espagnoles contre des migrants irréguliers subsahariens. Ces derniers sont souvent livrés clandestinement aux autorités marocaines qui procèdent, elles aussi, à leur refoulement sans leur consentement vers certaines villes comme Rabat, Fès ou Meknès. Une pratique qualifiée par le rapport de courante mais longtemps niée par les deux pays qui semblent avoir signé une entente concernant ce sujet alors qu'il s'agit d'une mesure très polémique, notamment au regard de sa non-conformité avec les dispositions de la Convention de Genève de 1951 qui protège le droit d'accès à l'asile de toutes les personnes à travers le principe du « non-refoulement ». En fait, cette convention stipule que toute personne ne peut pas être renvoyée dans un pays en conflit où elle peut être soumise à des violations des droits de l'Homme ou faire l'objet de persécution. Le droit international exige l'assistance juridique avant toute procédure d'expulsion et le droit d'interjeter appel. Il est nécessaire, par conséquent, d'étudier individuellement chaque cas et d'interdire tous les renvois collectifs.

Hassan Bentaleb



Une approbation inédite du Tribunal constitutionnel espagnol

Le ministre espagnol de l'Intérieur effectue sa septième visite officielle au Maroc

Fernando Grande-Marlaska : *L'Espagne partage une forte pression migratoire avec le Royaume*

Les relations de voisinage, de coopération et d'amitié unissant le Maroc et l'Espagne ne cessent de se développer dans tous les domaines d'intérêt commun. Dans un entretien accordé à la MAP, le ministre espagnol de l'Intérieur, Fernando Grande-Marlaska revient sur les points forts de cette coopération.



Quel est l'objectif de votre visite au Maroc, qui se tient quelques semaines avant la tenue de la réunion de haut niveau Maroc-Espagne, prévue le 17 décembre à Rabat ?

Ma visite au Maroc pour rencontrer mon homologue, Abdelouafi Laftit, vise à renforcer les excellentes relations entre les deux départements, qui sont le reflet de la bonne santé dont jouissent les relations entre les deux Royaumes en tant que pays voisins et amis. C'est la septième visite officielle que j'effectue au Maroc pour rencontrer le ministre Laftit depuis juin 2018, date à laquelle j'ai pris en charge le portefeuille de l'Intérieur du gouvernement espagnol. Cette fréquence montre clairement que le Maroc est un partenaire prioritaire pour le gouvernement espagnol.

Le Maroc et l'Espagne sont unis par une collaboration fructueuse dans le domaine de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé. Comment l'Espagne évalue-t-elle l'état actuel de cette coopération ?

Le gouvernement espagnol et le ministère de l'Intérieur évaluent très positivement l'état actuel de la coopération et de la collaboration avec les autorités marocaines et en particulier avec le ministère de l'Intérieur marocain. Cette relation étroite et fluide porte ses fruits dans un grand nombre de domaines, au bénéfice des ressortissants des deux pays. Le ministère es-

pagnol de l'Intérieur a la ferme volonté de maintenir cette action commune sur la même voie de confiance mutuelle pour réaliser les objectifs partagés.

Les services de sécurité des deux pays entretiennent une étroite coopération qui a permis de mener des opérations conjointes, notamment en matière de démantèlement de cellules terroristes en Espagne et au Maroc. Quels sont les piliers de cette coopération et combien d'opérations ont été menées entre les deux appareils sécuritaires ?

Les opérations conjointes entre les forces de sécurité espagnoles et marocaines dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme ou la lutte contre les organisations impliquées dans la criminalité grave sont l'un des meilleurs exemples qui illustrent l'étroite collaboration entre les deux pays et la manière dont cette coopération se traduit par l'amélioration de la sécurité et du bien-être des ressortissants espagnols et marocains. Cette coopération entre les services de sécurité est fondée sur la confiance mutuelle et des relations solides et stables.

La lutte contre l'immigration clandestine est un autre volet de la coopération bilatérale. Quelle évaluation faites-vous de cette coopération et quel rôle l'UE devrait-elle jouer à cet égard ?

L'Espagne est consciente qu'elle par-

tagé avec le Maroc une forte pression migratoire et s'engage à continuer à renforcer la collaboration et le soutien mutuel dans ce domaine. Dans le contexte actuel, cette collaboration est particulièrement pertinente en ce qui concerne la route de la côte atlantique et les arrivées de migrants irréguliers aux Îles Canaries. En outre,

l'Espagne défend au sein de l'Union européenne la nécessité de donner la priorité à la dimension extérieure dans la politique migratoire commune et de renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit. Dans ce domaine, l'Espagne souligne l'importance du Maroc en tant que partenaire stratégique.

José Manuel Garcia-Margallo : *Il est impossible de contrôler les flux migratoires illégaux sans la collaboration des autorités marocaines*

L'ancien ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Garcia-Margallo, a souligné l'importance du rôle joué par le Maroc dans la lutte contre les réseaux de la traite d'êtres humains.

"Il est impossible de contrôler les flux migratoires illégaux, notamment dans la côte méditerranéenne sans la collaboration des autorités marocaines", a-t-il affirmé lors d'un débat, organisé mercredi, par l'Association des directeurs et cadres d'Aragon « ADEA », un forum de débat sur l'actualité nationale, régionale et internationale.

"Faire face à l'immigration clandestine au niveau du Déroit de Gibraltar est une tâche très compliquée. Le Maroc nous aide dans cette tâche pour contrôler la situation", a relevé l'ancien chef de la diplomatie espagnole (2011-2016), précisant que le Royaume est un partenaire clé de l'Espagne non seulement en matière d'immigration, mais aussi en ce qui concerne les échanges commerciaux et le renforcement de la sécurité.

"L'Espagne est le premier fournisseur et le premier client commercial et économique du Maroc", a indiqué José Manuel Garcia-Margallo, actuellement eurodéputé. Dans ce contexte, l'ancien ministre a précisé que toute prise de position ou déclaration du gouvernement espagnol concernant le Maroc doit prendre en compte ces considérations et les intérêts stratégiques unissant les deux pays.

"Avoir une bonne relation avec le Maroc doit être le premier sujet sur la table de tout gouvernement espagnol", a-t-il martelé.

Le prix du vaccin entre supputations et démentis



Pour une solution miracle, le futur vaccin anti-Covid-19 soulève bien des problèmes. Censé conjurer le nouveau coronavirus au passé, l'antidote fébrilement attendu dans le pays est enveloppé d'un épais nuage de fumée qui ne cesse de s'épaissir jour après jour. Une part d'ombre alimentée par les questions sur l'innocuité, l'efficacité et l'immunogénicité du vaccin chinois de Sinopharm dont 10 millions de doses devraient être fournies au Maroc avant fin 2020. Mais pas seulement.

Le ministère de la Santé s'est fendu d'un démenti jeudi soir expliquant que « des informations diffusées sur des réseaux sociaux et applications de messagerie instantanée prétendant que le Maroc achètera un vaccin anti-

Covid-19 au prix de 27 DH la dose sont fausses et infondées. Le prix de vente aux citoyens n'a toujours pas été fixé. A l'évidence, le sujet est sensible. D'autant qu'il évoque une question centrale : Comment est fixé le prix d'un vaccin ?

Avant de penser à fixer le prix d'un vaccin, il faut d'abord évaluer son coût à l'unité. Sa fabrication demande recherche et développement, matières premières, salaires, frais de gestion. Sans omettre les taxes diverses. Mais pour Nathalie Ernoult « l'industrie pharmaceutique est de moins en moins sur cette logique ». Dans une interview accordée à « Ouest-France », la directrice plaidoyer de la campagne d'accès aux médicaments essentiels à Médecins sans Frontières (MSF) argue que l'industrie pharmaceutique « rajoute la valeur thérapeutique du vaccin ou le fait que ce soit une innovation forte, dans l'établissement du prix. Celui-ci pourra ainsi être augmenté ». Puis d'ajouter : « Mais s'il y a une situation de monopole, le vaccin peut être vendu cher. S'il y a d'autres compétiteurs sur le marché, le prix varie ».

Au vrai, le monopole paraît improbable. 48 candidats-vaccins sont actuellement en essais cliniques sur l'homme. Certes, seulement onze sont pour l'instant entrés dans la phase 3, la dernière avant l'homologation des autorités, mais l'Américain Pfizer et l'Allemand BioNTech annoncent une efficacité de leur vaccin à hauteur de 95 %. De son côté, la société de biotechnologie américaine Moderna annonce 94,5% d'efficacité pour son vaccin à ARN messager. Cette concurrence naissante est sans doute la raison pour laquelle les prix annoncés de 40 dollars le traitement de deux doses Pfizer et 10 € pour Sanoï ne reflètent pas « la réalité des investissements publics effectués pour arriver à ces vaccins ni l'urgence de santé publique, qui voudrait qu'on fasse en sorte que ce produit soit accessible à tous, dans les meilleurs délais et les meilleurs prix. En réalité, chaque laboratoire fixe son prix sans qu'il y ait de contrôle », selon Na-

thalie Ernoult.

Si les 40 dollars demandés par Pfizer pour son vaccin paraissent à la mesure de certains pays, il y a de faibles chances que Sinopharm applique un tarif de vente similaire dans sa transaction avec le Maroc où 600 volontaires, des citoyennes et citoyens, participent à la phase 3 des essais cliniques. D'ailleurs, Xi Jinping, le Président chinois, avait promis ceci : « Tout vaccin produit dans son pays serait un bien public mondial ».

En tout cas, le Maroc aurait pu profiter de « Covax », le futur dispositif d'accès mondial au vaccin contre le nouveau coronavirus. Étant considéré comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Royaume était

éligible pour s'octroyer, par ce biais, un vaccin validé par l'Organisation mondiale de la santé au prix de trois dollars la dose. Mais contrairement au reste du continent, le Maroc a choisi de s'allier à la science et la technologie de l'Empire du Milieu dont le ministère des Affaires étrangères avait annoncé l'adhésion de son pays au fameux dispositif onusien d'accès mondial au vaccin contre la Covid-19. Un dispositif qui ne manque clairement pas de ressources. Pour preuve, l'Union européenne a récemment porté sa contribution au mécanisme à 500 millions d'euros dont ne profitera donc pas le Maroc, balayant de fait la possibilité d'un vaccin à 3 dollars la dose, l'équivalent de 27 DH.

Chady Chaabi



De petits malins ont fixé un tarif que le ministère de la Santé réfute

Des commissions instituées pour contrôler la prise en charge des cas Covid par les cliniques privées

Une commission centrale et des commissions régionales seront chargées du suivi et du contrôle de la prise en charge des malades atteints de la Covid-19 dans les cliniques privées, a annoncé le ministère de la Santé.

La commission centrale est composée de l'inspection générale du ministère, de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) et de l'Ordre national des médecins, indique un communiqué du ministère, publié au terme d'une réunion tenue jeudi à Rabat et consacrée à la poursuite de la coordination des mesures à prendre face aux dépassements flagrants des grilles tarifaires des soins médicaux offerts aux patients de la Covid-19, constatés dans certaines cliniques privées.

Les commissions régionales, elles, sont composées des inspecteurs régionaux relevant du département de tutelle et des représentants des conseils régionaux de l'Ordre national des médecins, en coordination avec l'ANAM, précise le ministère.

Lors de cette réunion, présidée par le ministre de la Santé, Khaled Ait Taleb, l'accent a été mis sur le référentiel légal et contractuel en vigueur (loi 65-00, conventions nationales) et la nécessité de produire des pièces justifiant le dommage subi auprès des organes compétents (inspections du ministère de la Santé, l'ANAM).

A cette occasion, le ministre de la Santé a souligné l'impératif de respecter le protocole et les tarifs référentiels, affirmant que tout dépassement sera traité avec vigueur et qu'en même temps, des solutions aux contraintes des cliniques privées seront recherchées, notamment en ce qui concerne le coût de la prise en charge des patients Covid-19.

Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur ces dépassements, à travers des exposés de l'inspecteur général du ministère de la Santé et du directeur général de l'ANAM.

Lancement à Rabat d'un projet de lutte contre la radicalisation des jeunes en ligne

Initié par la Rabita Mohammadia des Oulémas dans l'objectif de lutter contre les discours de la haine et sensibiliser sur les dangers que peuvent présenter Internet et les réseaux sociaux



Un projet de lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc a été lancé, jeudi à Rabat, par la Rabita Mohammadia des Oulémas, avec pour objectifs de lutter contre les discours de la haine et sensibiliser les jeunes aux dangers que peuvent présenter Internet et les réseaux sociaux.

L'accord de réalisation de ce projet, financé par le gouvernement du Japon en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement, a été signé par l'ambassadeur du Japon au Maroc, Takashi Shinozuka, le représentant résident du PNUD au Maroc, Edward Christow, et le secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas, Ahmed Abbadi.

"Ce projet vise non seulement à protéger les adolescents et les jeunes des fléaux de l'extrémisme violent, que ce soit sur le terrain ou dans leur dimension numérique, mais aussi à les immuniser contre les discours de la haine en les accompagnant pour acquérir la compétence d'influencer sur Internet pour inspirer leurs homologues" a déclaré Ahmed Abbadi à cette occasion.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la durabilité afin d'aider les jeunes à acquérir les outils et les compétences nécessaires pour lutter contre l'extrémisme de toutes sortes, a-t-il indiqué, soulignant que le succès de ce projet dépend principalement de la préparation de contenus attractifs et ac-

crocheurs pour les jeunes.

Ahmed Abbadi a expliqué, à cet égard, que la Rabita a lancé plusieurs jeux interactifs sur Internet dans le but de promouvoir la culture de la paix et la modération et le rejet de la violence et de l'extrémisme, et prépare un guide de l'influence virtuelle afin d'aider les jeunes à acquérir les compétences qui les qualifient pour être de bons influenceurs dans le monde Internet.

Le Japon et le PNUD ne seront pas seulement des bailleurs de fonds, mais également des partenaires du projet en bénéficiant de l'expérience du Japon et de ses initiatives innovantes dans le domaine de lutte contre l'extrémisme, ainsi que de l'expérience du PNUD et de ses outils d'évaluation, pour faire de ce projet un succès et une source d'inspiration pour d'autres pays dans ce domaine, a-t-il fait savoir.

S'exprimant à cette occasion, l'ambassadeur du Japon au Maroc a fait part de sa fierté du soutien de son gouvernement à ce projet, le quatrième au Maroc visant la prévention de l'extrémisme violent chez les jeunes, dont trois sont initiés par le PNUD et un par l'UNICEF.

"Nous estimons que ce projet est également une réponse à un souci d'immunisation de la société marocaine contre les menaces cybernétiques qui guettent sa jeunesse" a-t-il fait savoir, ajoutant que "le radicalisme religieux menant à la violence est un phénomène universel".

"Par ce financement, nous soutenons le gouvernement marocain dans sa lutte

contre les risques de radicalisation en ligne des jeunes, notamment en prévenant et informant sur les dangers que peuvent présenter Internet et les réseaux sociaux, a-t-il déclaré, précisant que la jeunesse est le trésor de la Nation, l'avenir même du pays, comme l'a souligné à maintes reprises Sa Majesté le Roi Mohammed VI".

Par ailleurs, l'ambassadeur du Japon s'est félicité de la stratégie multidimensionnelle élaborée par le Maroc contre la radicalisation. "L'approche proactive entreprise par le Royaume et la réforme du champs religieux, engagée sous Haute impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine", traduit la volonté et le rôle de la Commanderie des croyants pour la consécration des fondements d'un Islam juste, modéré et du juste milieu, tout en respectant l'identité authentique du Royaume du Maroc: pays de cohabitation, de tolérance et de dialogue", a-t-il dit.

De son côté, le représentant résident du PNUD au Maroc, Edward Christow, a affirmé que ce projet est le fruit de plusieurs mois de travail conjoint entre la Rabita Mohammadia des Oulémas, l'ambassade du Japon et le PNUD, soulignant que les trois partenaires continueront à travailler en étroite collaboration et conjointement pour l'implémentation de ce projet.

Cet accord vise à soutenir la production et la publication de séquences vidéo sur les réseaux sociaux, ce qui constituera

une opportunité de jeter la lumière sur des discours alternatifs, a-t-il relevé, notant que le projet dépendra de l'expérience de la Rabita Mohammadia des Oulémas dans ce domaine, et assurera une présence en ligne à travers les réseaux sociaux de la Rabita et du PNUD. Et d'ajouter que le projet vise également à permettre à un groupe d'experts de la Rabita de rencontrer des experts japonais travaillant dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix, ainsi qu'à organiser un atelier international au Maroc sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

Le projet, dont le financement s'élève à 454.545 USD, s'articule autour de quatre objectifs principaux. Il s'agit notamment de réaliser un diagnostic des risques liés aux contenus de radicalisation en ligne ciblant les jeunes et de soutenir les parties prenantes nationales dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et les médias pour prévenir l'extrémisme violent et les discours de haine.

Il s'agit aussi de sensibiliser les jeunes marocains à travers les réseaux sociaux sur l'importance de promouvoir un discours alternatif, l'esprit de coopération et le partage d'expériences dans la prévention de l'extrémisme violent en ligne.

Ce projet qui s'étalera sur une durée d'un an, aura un impact majeur sur les jeunes et la société marocaine dans son ensemble, a-t-il conclu.

CONSTITUTION
Dénomination: Sté «MELI COSMETIQUE» SARL/AU Activité: Cosmétique (Marchand de produits en Détail, Distribution).
Adresse: 38 Bd Imam Nawawi Hay El Houada, Oujda.
Capital sociale: 50.000,00 Dhs.
Gérant unique: LAAFOUI HANAE, CIN n° F76426.
R.C.N°: 35953.

N° 10 218/PA

Etude de Maitre EZ-ZERROUQI IBTISSAM -NOTAIRE- Angle Bd Derfoufi et Rue Med Qorri, Imm Bel-Hocine (au dessus café Champs Elysées), 2ème Etage, Bureau N°5, Oujda
Tel: 0536681808/Fax: 0536681809
«GROUP FARAJI EMBALLAGE» S.A.R.L./AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 12/10/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée A associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: «GROUP FARAJI EMBALLAGE» S.A.R.L./AU
Objet: Fabrication de Film Alimentaire en PVC et Aluminium; Fabrication de Boite Carton et Sac Papier; Marchand Effectuant Import-Export; Et d'une manière plus générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant favoriser le développement de la société.

Siège Social: Oujda, Rte El Aounia, Lot El Amri et Msaad N°126.

Capital Social: Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dhs) divisé en Cent (100) Parts sociale de cent Dirhams (100,00dh) chacune détenue en totalité par l'associé unique en l'occurrence Mr FARAJI Marouane.

Durée: 99 ans
Gérance: Mr FARAJI Marouane est nommé en qualité de gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Année sociale: du 1er Janvier au 31 Décembre.
Bénéfice: 5% pour la réserve légale, le reste est affecté selon la décision de l'associé unique.

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe près le Tribunal de Commerce d'Oujda le 17/11/2020, avec immatriculation de la société sous N° 36001, du registre analytique.

N° 10 219/PA

Société Marocaine de Véhicules Industriels Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance « en cours de liquidation »
Capital social 2 000 000,00 dirhams
Siège social : Rabat-940, Guiche Oudaya R.C. Rabat 24781

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2020 de la société Marocaine de Véhicules Industriels « SMVI », Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance « en liquidation », au capital social de 2.000.000 de dirhams, dont le siège social

est sis à Rabat, 940, Guiche Oudaya, (la « Société »), les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes définitifs de la clôture de liquidation ;
- Clôture de la liquidation de la Société ;
- Mettre fin au mandat du Liquidateur, Monsieur Rachid OUAKRIM, demeurant à 19, résidence El Akssa, appt 14, angle rue 12 M et Bnou Jahir, Bourgogne, Casablanca.

Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été déposés au tribunal de commerce de Rabat le 3 novembre 2020 sous le numéro 108194.

N° 10 220/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT, DU TRANSPORT AERIEN ET DE L'ECONOMIE SOCIALE
OFFICE DU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
Avis d'appel d'offres ouvert N°04/ODCO/2020 (Séance publique)

Le 14 Décembre 2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunions de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n°04/ODCO/2020, relatif à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels pour le compte de l'Office du Développement de la Coopération en lot unique.

Le dossier de l'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail marocain des marchés à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site Web de l'Office du Développement de la Coopération : www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt et Un Mille Quatre Cents Trente Huit Dirhams (21.438,00Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Quatre Cents Vingt Neuf Mille Deux Cents Dirhams TTC (1 429 200,00 Dhs TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 Jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Humaines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal – Rabat- B.P :1297 ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les envoyer électroniquement via le portail Marocain des marchés publics ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le prospectus doivent être déposés au Service Financier et Recouvrement de l'Office du Développement de la Coopération, sis 13 Rue Dayet Aoua Agdal Rabat au plus tard le 11/12/2020 avant 16H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 10 221/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT, DU TRANSPORT AERIEN ET DE L'ECONOMIE SOCIALE
OFFICE DU DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
Avis d'appel d'offres ouvert N°05/ODCO/2020 (Séance publique)

Le 14 Décembre 2020 à 10h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de formation de l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix n°05/ODCO/2020, relatif à la réalisation des prestations de nettoyage, de gardiennage et de surveillance des locaux de l'Office du Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales en deux lots :

- Lot n°1 : Prestations de Gardiennage et de Surveillance des locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales;
 - Lot n°2: Prestation de nettoyage des Locaux de l'Office de Développement de la Coopération et ses Délégations Régionales.
- Le dossier de l'appel d'offres est téléchargeable à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse électronique : www.marchespublics.gov.ma et sur le site

Web de l'Office du Développement de la Coopération : www.odco.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : Quinze mille Dirhams (15.000,00DH).
 - Lot n°2: Dix mille Dirhams (10.000,00DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• Lot n°1 : Huit cents quatre vingt six mille neuf cents cinquante trois Dirhams, quatre vingt neuf centimes TTC (886.953,89DH TTC).

• Lot n°2: Cinq cents cinquante mille cent quarante neuf Dirhams, soixante dix centimes TTC (505.149,70DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 08 Jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la Division Financière et des Ressources Hu-

maines (Service Financier et Recouvrement) de l'Office du Développement de la Coopération, 13 Rue Dayet Aoua Agdal – Rabat- B.P :1297 ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 222/PA

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC
وزارة الداخلية
MINISTRE DE L'INTERIEUR
ولاية جهة كلميم واد نون
WILAYA REGION GUELIMM OUED NOUN
عمالة إقليم آسا زاغ
PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS n°34/2020/INDH

Le 15 Décembre 2020, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le lot unique, suivant :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement	Horaire
34/2020/INDH	Acquisition d'une ambulance pour le Douar Bir 6, Commune territoriale EL Mahbes, Province d'Assa Zag (dans le cadre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le milieu rural 2017-2022).	495 000.00	15 000,00	13h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation, notamment article 6.

N° 10 216/PA

إعلان

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء - سطات
عمالة إقليم سطات
دائرة البروج
قيادة بني مسكين الغربية
جماعة سيدي أحمد الخير

يعلن رئيس جماعة سيدي احمد الخير عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة موظفي هذه الجماعة المصنفين على التوالي في درجات متصرف مساعد السلم 10 وتقتي من الدرجة الثالثة السلم 9، ومساعد اداري من الدرجة الثالثة السلم 6 ومساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم 6 والمتوفرين على اقدمية ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الدرجات، الى غاية 31 دجنبر 2020 للترقي حسب الجدول اسفله.

الدرجة الممتحن في شاتها	تاريخ إجراء الامتحان الكتابي	تاريخ وضع طلبات الترشيح	تاريخ إجراء لامتحان الشفوي	مكان الامتحان
متصرف لوزارة الداخلية السلم 11	2020/12/26 على الساعة العاشرة صباحا	يجب أن تصل طلبات الترشيح الى مصلحة تدبير الموارد البشرية بهذه الجماعة داخل اجل القضاة 2020/12/23	-----	مقر الجماعة
تقني من الدرجة الثانية السلم 10	2020/12/26 على الساعة العاشرة صباحا	يجب أن تصل طلبات الترشيح الى مصلحة تدبير الموارد البشرية بهذه الجماعة داخل اجل القضاة 2020/12/23	-----	مقر الجماعة
مساعد اداري من الدرجة الثانية السلم 7	2020/12/26 على الساعة العاشرة صباحا	يجب أن تصل طلبات الترشيح الى مصلحة تدبير الموارد البشرية بهذه الجماعة داخل اجل القضاة 2020/12/23	-----	مقر الجماعة
مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم 7	2020/12/26 على الساعة العاشرة صباحا	يجب أن تصل طلبات الترشيح الى مصلحة تدبير الموارد البشرية بهذه الجماعة داخل اجل القضاة 2020/12/23	-----	مقر الجماعة

N° 10 217/PA

"ORBIT PIECES" SARL
Aux termes d'un PV AGE en date du 20/10/2020, il a été décidé de procéder ce qui suit :
-Extension d'objet social.
-Transfert le siège social à l'adresse suivante : 379 Ambassadeurs Ben Aïcha Roches Noires - Casablanca.
-Etablissement des Statuts Re-fondus.
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 19/11/2020 sous le Numéro 754496.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 10 265/PA

Société «JA & CO » SARL
Aux Termes d'un acte sous seing privé en casa date du 03/11/2020 Casablanca il a été établi les Statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination Sociale: « JA & CO »
- Forme Juridique: SARL
- Capital: 100 000,00 DH
- Siège Sociale: Rue 7 N 5, 2eme Etage Appt N° 4 Saada, Sidi Berroussi Casablanca
- Durée: 99 ans
- Objet Sociale: ATELIER DE HAUTE COUTURE - CONFECTION ET REALISATION DE VETEMENTS.
- Gérance: M JANANE ABDELAZIZ et Mr JANANE ACHRAF, cogérants pour une durée illimitée.
- Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le n° 754256 en date du 17/11/2020. RC N° 480069.

N° 10 266/PA

MAM CONSEIL SARL
AU
Société à responsabilité limitée à associe unique
Au capital de 10.000 Dirhams
Siège social: 57 BD JININE LOT RATC HAY AL QODS BERNOUSSI CASABLANCA R.C.: 389689

AVIS DE MODIFICATION
Suivant acte sous seing privé en date du 16/10/2020 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :
1-CSSION DES PARTS SOCIALES:
MR SAMIR BITAR cède, au cessionnaire MR AYYOUB EL AISSAOUI qui accepte cent (100) parts d'intérêts de la société MAMC CONSEIL SARL AU aux moyens des présentes cessions le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de la signature des présentes
Le prix des présentes cessions, soit trois mille (3 000 DH) dirhams a été remis ce jour par

le cessionnaire aux cédant proportionnellement aux parts cédées, ce qu'ils reconnaissent et en consentent bonne et valable quittance.
2-DEMISSION DE L'ANCIEN GERANT :
MR SAMIR BITAR, est démissionnaire de la gérance de la société MAMC CONSEIL à compter du 16/10/2020
3-NOMINATION DU NOUVEAU GERANT :
MR AYYOUB EL AISSAOUI Né le 15/11/1992 titulaire de la CIN N° CD328992 demeurant à 66 RUE 3 HAY MABROUKA 2 AIN HAROUNE FES est nommé Gérant unique de la société MAMC CONSEIL à compter du 16/10/2020
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 17/11/2020 sous le numéro 754305

N° 10 269/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
ECOLE NATIONALE DE COMMERCIE ET DE GESTION EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/ENCGJ/2020
Le 15/12/2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCIE ET DE GESTION D'EL JADIDA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le présent appel d'offres est lancé en lot unique.
Le cautionnement provisoire est fixé à : QUINZE MILLE DIRHAMS (15.000,00 DHS)
L'estimation du coût des

prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à :CINQ CENT TRENTE SEPT MILLE CENT VINGT DIRHAMS (537.120,00 DHS) Toutes taxes comprises.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida
La documentation et les fiches techniques seront remises au Service Economique de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, sise à Angle Avenue Ahmed Chaouki et Rue de Fès, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixée pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service Service Economique de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 10 270/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
ECOLE NATIONALE DE COMMERCIE ET DE GESTION EL JADIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 02/ENCGJ/2020
Le 15/12/2020 à 12 heures, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur

offres de prix intitulé : ACHAT DE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT AU PROFIT DE L'ECOLE NATIONALE DE COMMERCIE ET DE GESTION D'EL JADIDA.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
Le présent appel d'offres est lancé en lot unique.
Le cautionnement provisoire est fixé à : QUINZE MILLE DIRHAMS (15.000,00 DHS)
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à :CINQ CENT QUATRE MILLE DIRHAMS (504.000,00 DHS) TOUTES TAXES COMPRISES.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida
La documentation et les fiches techniques seront remises au Service Economique de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'El Jadida, sise à Angle Avenue Ahmed Chaouki et Rue de Fès, El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixée pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service économique de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion d'el Jadida .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation.

N° 10 271/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 09/CA/2020
Le 14/12/2020 à 11h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de construction du lycée TAMAZOUZT.
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction

Provinciale AL HAOUZ -TAHANAOUT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de huit millions dirhams (8 000 000,00 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la matérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 10 272/PA

ROYAUME DU MAROC
-6-00-6-
AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS-TETOUAN-

AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire (DH)	Estimation Administrative (TTC DH)	Date ouverture des plis	Observation
39/ABHL/2020	Assistance technique pour le traitement des dossiers d'utilisation et de gestion du Domaine Public Hydraulique.	5 000,00	327 300,00	14/12/2020 à 11h 00 mn	A.O réservé aux petites et moyennes entreprises nationales

- Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

■ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 267/PA

Sur vos petits écrans (Samedi)



07:00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07:05 : Bulletin météo
07:10 : Tinoubka (Documentaire amazigh)
07:40 : Ichaa Mamlaka
08:40 : Amouddou
09:40 : Dar Dmana
10:30 : Nadi Al Marah -R
11:30 : Dar Al Warata -R
12:00 : Oussrati Best Of
13:00 : JT Addahira + Météo
13:20 : Al Wajh Al Akhar
14:20 : JT en Amazigh + en Espagnol
15:00 : Téléfilm : Takrim -R
16:30 : Oujouh - Taroudant -R
17:00 : Moudawala
18:00 : Une heure en enfer

19:00 : JT en français
19:20 : Moutalikat (Zahra Bouya) -R
19:50 : Hanan Nit -R
20:00 : Hayna 2 Eps -R
21:00 : JT Principal + Météo
21:50 : Noujoum Al Aoula
23:50 : Dernier bulletin d'information
00:10 : Pièce de Théâtre: Bab Al Medina- Inédit
01:40 : Moudawala
02:40 : Oujouh - Taroudant -R
03:10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) -R
03:40 : Al Wajh Al Akhar -R
04:10 : Dar Dmana -R
05:00 : Ichaa mamlaka -R
06:00 : Amoudou -R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID
06:00:00 : MAGAZINE : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE : HYMNE A LA MUSIQUE CLASSIQUE
08:20:00 : SIHATOUK BAYNA YADAYK
08:45:00 : SERIE : LCOOPERATIVE
09:45:00 : SERIE : AL AWNI
10:15:00 : MASSIR ASSIA
11:00:00 : SERIE : ROMMANA WA BARTAL : ZAINA WA WOULD GHANNOU
11:50:00 : AUTO-MOTO
12:00:00 : MAGAZINE : AL BARLAMANE WA ANNASS

12:35:00 : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:30:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE : HAMID EL KASRI
14:05:00 : KAN YA MA KAN
14:20:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOUR
14:55:00 : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB
16:20:00 : S SALON SHEHRAZADE
16:50:00 : FMASSIR ASSIA
18:00:00 : MAGAZINE : NIDAE
18:20:00 : MAGAZINE : CAMERA SHOW : TAXI AVEUGLE
18:30:00 : CHABAB PEKIN
19:20:00 : SAYIDAT SHOPPING

20:05:00 : MAGAZINE : KTAB QRI-TOU BQA FIDAREK
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:40:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:50:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAYTA
21:45:00 : ALLAYLA SAHRAITNA
23:20:00 : TELEFILM : GHAZL AL WAQT
00:45:00 : RACHID SHOW
02:00:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
02:50:00 : MAGAZINE : AS ILA 3ANE CORONA
03:45:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : RENAULT 12
05:00:00 : DOCUMENTAIRE : LA MUSIQUE DANS LA VIE : LE PRINTEMPS DES REGRAGA

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

BOSSE	BOYCOTT	POLI		NON RUSSE	DISETTE	RAYON		JUS ROMAINS		FIN DE VERBE	TAPAGE
						SE RENDRE BIEN FAMILIER					
TRANSF- ORMATION				ALTÉRE- RA							
ASPHALTE							EN HÂTE	FLEUVE D'AFRIQUE		POISSON D'EAU POLICE	
CRACK			JOURNAL MÉDIOCRE	OÏSIF BOUCHE COUSUE							
JEUNE RAT						MAL TOURNÉ CONNU					
NABOTS									NON RUSSE		
						CONTRÔLÉ		LETTRES DE GIACOMO		CONFORME À LA RAISON	POINTE DE L'ÉPÉE
À VOUS PÉTROLE BRUT	AIGRE	LETTRES DE CRÉTEIL COÛT				COUVERT DE BOIS AVOIR					
						CONSER- VATEUR		POSSESSIF GRANDE TASSE			
CRI DU CORBEAU											
				TRÈS MINCE						EN SOMME	
FÊTU ANCIEN				PARÉIL				HELLÈNE			

Solution mots flechés d'hier

OPPOSÉ À NET	B	QUI A BEAUCOUP SERVI	E	PLACE DU MARCHÉ	SAC	SÉCULIER	ANNONCE UNE SUITE	E	QUARTIER DE VARSOVIE	OPPOSÉ À IN	CRÂNEUSE
VAGUE DE CHALEUR	R	Û	T	LETTRES DE RABAT	B	T	VA DANS L'AU-DELÀ SODIUM	T	R	O	P
ASÏMA	U	S	A	À S'ENVERS; VÉNESE AU MONDE	E	E	CERTAIN DE BAS EN HAUT; MINUTIE	N	S	U	R
AMULETTE	T	A	L	I	S	M	A	N	T	E	
SOMMET	S	O	M	M	E	T					
	G	DE BAS EN HAUT; ROCHE	DÉBUT D'APPEL	A	P	I	QUARTIER DE TIANJIN PERDANT	A	A	ALERTE DE BAS EN HAUT; ATOME	T
	A	P	E	X	VILLE D'ALLEM AGNE	C	O	L	O	G	N
UN TYPE TRÈS NATUREL	I	LETTRES DE COOPER	E	USURE LETTRES DE NOAH	E	R	O	S	I	O	N
	E	C	O	L	O	FORME D'ÊTRE	E	S	L	I	T
ÂGES	C	H	A	M	B	A	L	E	S	I	E
	P	I	A	U	L	E	S	I	E	L	I
	E	R	E	S							
GRECQUE	A	ALUMINI- UM	B	A	L	A	N	CHEF D'ARMÉE	A	R	U
	E	T	A	R	E	A	L	I	S	E	S
SŒUR D'ORÈSTE	E	L	E	C	T	R	E	VENUE AU MONDE	N	E	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthib
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahmoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

2017

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2								■		
3			■						■	
4										
5						■	■			
6					■					
7			■							■
8				■						
9		■								
10								■		

HORIZONTALEMENT

- 1- Plante aromatique
- 2- Organes femelles - Personnel
- 3- Nickel - Candide
- 4- Redoutable
- 5- Il cerne le lagon - Fiable
- 6- Démence - Intentai
- 7- Génisse - Chemin pastoral
- 8- Explosif - Vielle strophe
- 9- Abandonnée
- 10- Localisée - Abréviation de commerce

VERTICALEMENT

- 1- Politesses conventionnelles
- 2- Aéronautique
- 3- Amon - Fameux charpentier - Trois d'étudiant
- 4- Sonals - Gagné
- 5- Bay-window - Crochet
- 6- Roi de théâtre - Greffée
- 7- Continent - Vedette
- 8- Mange (Se ...)
- 9- Eclos - Perlit de l'eau - Indicateur
- 10- Homologuées

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	E	M	E	S	T	R	I	E	L
2	A	P	A	N	A	G	E	■	M	I
3	L	I	T	S	■	V	A	R	I	E
4	A	L	E	A	S	■	L	U	N	E
5	M	O	R	B	I	D	I	T	E	■
6	A	G	I	L	E	■	S	■	M	R
7	N	U	E	E	S	■	E	M	M	A
8	D	E	L	■	T	A	S	■	E	T
9	R	■	L	U	E	S	■	A	N	E
10	E	R	E	S	■	E	P	A	T	E

Grilles de sudoku

Facile

			3	9				
4			1	7				6
7	5				4			3
9	2	4		7	1			5
	3			9				4
5	4	8		1	7			9
2	9				8			7
6				5	4			2
			7	8				

Moyen

1	3			8				
	9	4		2	3			
				5		7	9	
4	8							
3	2					4	7	
						6	3	
7	8	5						
		3	8		7	2		
		6				4	8	

Difficile

7		1				5		
	5			9	4			
8		4	7					
4				6	3			
	2	7			1	8		
		3	5					4
			5	4				1
		4	2		7			
9				1				8

Expert

7			9		3			
	1							4
			8	2	6			9
	8	6				5		
		6		7				
		7				4	9	
2	9	3	4					
4						9		
	3	2						1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

4	8	1	3	9	5	6	2	7
6	9	5	7	8	2	1	4	3
3	7	2	6	1	4	9	5	8
5	4	9	2	6	3	7	8	1
1	2	7	9	4	8	3	6	5
8	6	3	1	5	7	4	9	2
9	5	8	4	7	1	2	3	6
2	1	6	8	3	9	5	7	4
7	3	4	5	2	6	8	1	9

Moyen

8	3	6	9	1	5	7	4	2
1	7	5	6	2	4	8	9	3
2	4	9	7	8	3	1	6	5
6	1	8	3	4	7	2	5	9
9	2	7	8	5	6	4	3	1
4	5	3	2	9	1	6	8	7
5	8	2	1	6	9	3	7	4
3	9	1	4	7	8	5	2	6
7	6	4	5	3	2	9	1	8

Difficile

5	6	8	9	2	7	3	4	1
7	3	4	8	6	1	2	9	5
2	9	1	4	3	5	6	8	7
3	8	9	5	1	4	7	2	6
6	5	7	2	8	3	4	1	9
4	1	2	6	7	9	8	5	3
1	7	5	3	4	2	9	6	8
9	4	6	7	5	8	1	3	2
8	2	3	1	9	6	5	7	4

Expert

6	3	8	2	7	4	9	5	1
5	4	7	6	1	9	2	3	8
2	9	1	3	5	8	4	6	7
1	7	5	9	8	2	6	4	3
9	2	3	7	4	6	8	1	5
8	6	4	1	3	5	7	9	2
7	5	6	8	9	3	1	2	4
4	8	2	5	6	1	3	7	9
3	1	9	4	2	7	5	8	6

Attijariwafa Bank améliore son PNB à fin septembre

Le produit net bancaire du groupe Attijariwafa Bank (AWB) s'est élevé à 18,2 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2020, en croissance de 3,3% par rapport à la même période un an auparavant.

Cette évolution intègre notamment la baisse de la marge sur commissions (-9,2%) et des résultats des activités de marché (-18,5%) impactés par la crise sanitaire, explique AWB qui vient de publier ses résultats au titre des neuf premiers mois de l'exercice 2020.

Le coût du risque s'est, quant à lui, établi à 4,6 MMDH, affichant une augmentation de 239% comparativement à la même période de l'année 2019, sous l'effet de la détérioration des risques et du provisionnement anticipatif et prudent liés à la crise sanitaire de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et ses effets sur l'environnement économique, rapporte la MAP.

Ainsi, le résultat net consolidé et le résultat net part du groupe ressortent respectivement à 2,5 MMDH et à 2 MMDH en baisse de 52,5% et de 55,2%.

Parallèlement, Attijariwafa bank a poursuivi, au T3-2020, sa mobilisation exceptionnelle et son engagement solidaire envers ses clients dans les différents pays de présence afin de contribuer à atténuer les impacts de la crise.

Au Maroc, cette mobilisation a permis de financer 5.595 jeunes entrepreneurs et porteurs de projets pour un montant de 1 MMDH, dans le cadre de l'initiative "Intelaka", d'accorder 6,2 MMDH de crédits "Damane Oxygène" bénéficiant à 18.200 très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et atteignant près de 35% de parts de marché, ainsi que d'octroyer 10 MMDH de crédits "Damane Relance" à 8.300 TPME.

Le groupe bancaire a, ainsi, accompagné et soutenu plus de 32.900 entreprises marocaines, majoritairement des TPME, à travers la distribution de 27,1 MMDH de crédits additionnels, depuis le début de la crise.

Les marchés alimentaires mondiaux résistent face aux chocs liés à la Covid-19



Dans un nouveau rapport, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) indique que le commerce mondial des produits alimentaires a été résilient au cours de la pandémie.

A en croire l'agence onusienne, «des données disponibles pour le premier semestre suggèrent une résilience forte, à défaut d'être complète, des marchés alimentaires mondiaux face aux chocs liés au Covid-19».

Selon ce document, qui évalue les tendances de la production et des marchés des principaux produits de base pendant la pandémie, les pays en développement ont même réussi à augmenter leurs recettes d'exportation, stimulant ainsi le commerce mondial des denrées alimentaires.

Corédacteur avec Bing Qiao d'un chapitre consacré aux tendances récentes des factures d'importation de denrées alimentaires et des recettes d'exportation, Josef Schmidhuber affirme que «la facture mondiale des importations alimentaires pour l'ensemble de l'année 2020 pourrait même dépasser celle de 2019».

Dans une publication semestrielle intitulée Perspectives de l'alimentation, il «note cependant un délaissement notable des denrées alimentaires à valeur élevée au profit des aliments de base».

Dans un communiqué, la FAO souligne que les pays en développement ont montré un «dynamisme» notable en soutenant les flux commerciaux de produits alimentaires à l'échelle internationale.

Après analyse des données recueillies, il ressort que «les recettes d'exportation de ces pays ont augmenté de 4,6% au cours du premier semestre de 2020 par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que celles des pays développés ont diminué».

Pour l'organisation internationale, ces variations s'expliquent en partie par le fait que les baisses les plus importantes sont observées pour les boissons, la viande et le poisson, dont la demande est plus réactive à la baisse des revenus des ménages provoquée par la contraction de l'économie mondiale.

Il est important de souligner que les importations mondiales de boissons ont connu une baisse de plus de 12% et celles des produits de la pêche de plus de 10%, au cours de la même période.

Dans ce rapport, qui présente un ensemble de graphiques, de données et d'analyses des tendances en fonction des groupes d'aliments et des régions, l'agence indique que «la valeur du commerce des huiles animales et végétales et des graines oléagineuses a, quant à elle, connu une augmentation de presque 10%».

Le rapport indique que les marchés des céréales sont bien approvisionnés en 2020-2021 et souligne une influence du resserrement des marchés sur le prix du blé et une forte demande internationale pour les céréales secondaires et pour le

riz. La FAO a actualisé, la semaine dernière, ses prévisions concernant l'offre et la demande de céréales. La production mondiale de graines oléagineuses et de produits dérivés devrait atteindre un niveau record en 2020-2021, tandis que la demande croissante laisse présager un resserrement des marchés. La production mondiale de sucre recommence à augmenter en 2020, mais à un rythme plus lent que la demande, qui sera tributaire de l'application éventuelle de nouvelles mesures de confinement liées au Covid-19.

Analysant les tendances des marchés de produits de base, la FAO note que la production mondiale de viande devrait diminuer en 2020, et ce pour la deuxième année consécutive, en raison du ralentissement prévu des échanges et de la demande.

«La production mondiale de lait devrait également augmenter en 2020, profitant des moussons favorables et de la résilience des réseaux de coopératives villageoises, et soutenue par la stabilisation de l'aide publique au sein de l'Union européenne et aux Etats-Unis d'Amérique».

Affectée par la baisse importante des échanges commerciaux, la production dans le secteur de la pêche devrait diminuer en 2020 suite aux répercussions de la pandémie sur la demande, la logistique, les prix, la main-d'œuvre et la planification des activités.

«La pêche de capture devrait probablement connaître un léger déclin et la production aquacole devrait diminuer pour la première fois depuis de nombreuses années», poursuit l'agence onusienne.

Les «profonds bouleversements», qui résultent des effets de la pandémie sur le marché du poisson, notamment la baisse de la demande en poisson frais, devraient persister

sur le long terme et favoriser l'innovation en matière de produits, de filières plus courtes et de nouveaux circuits de distribution, selon ce document publié récemment.

Concernant les fruits tropicaux, il est indiqué que la pandémie du Covid-19 a ébranlé la filière, en particulier les produits les plus périssables, et que le commerce mondial de l'ananas, de la mangue et de la papaye a diminué, parfois à un rythme à deux chiffres.

Comme le souligne le rapport, «les marges bénéficiaires de la production de fruits tropicaux subissent la pression liée aux perturbations causées par la pandémie et aux chaînes de valeur hautement compétitives, ainsi qu'à l'accroissement de la puissance commerciale des acteurs situés en aval, aux foyers de maladies des végétaux et aux conditions météorologiques défavorables».

Si les filières de la banane et de l'avocat ont montré une certaine résilience, puisqu'on a constaté une hausse des exportations de ces deux fruits, il apparaît qu'elles ont cependant subi des contraintes importantes, en particulier pour les petits producteurs qui ont été confrontés à l'augmentation du prix des engrais et des pesticides et ont souffert de l'annulation de commandes.

Concernant la banane, il ressort que la demande a bénéficié non seulement du fait que ce fruit est perçu comme étant sûr d'un point de vue sanitaire et de consommation pratique, mais également de l'offre record de l'Equateur et de la reprise de la production au Costa Rica, relève le rapport. Tandis que les importations d'avocats ont augmenté à l'échelle mondiale.

Alain Bouithy



Les pays en développement ont réussi à augmenter leurs recettes d'exportation

La DG de l'ONHYM sur la liste des 25 acteurs les plus influents de l'industrie de l'énergie en Afrique en 2021

La directrice générale de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM), Amina Benkhadra, figure sur la liste des 25 acteurs les plus influents de l'industrie de l'énergie en Afrique pour 2021, établie par la Chambre africaine de l'énergie.

Mme Benkhadra dirige l'un des établissements les plus importants dans le paysage énergétique marocain, indique la Chambre sur son site officiel (www.EnergyChamber.org), soulignant par là même les efforts du Maroc en vue de réaliser une autosuffisance en gaz et de réduire son empreinte carbone.

La Chambre a également mis l'accent sur les avancées

du Royaume dans le domaine de l'énergie notamment en matière de production des énergies renouvelables et d'autosuffisance en gaz ainsi que le développement des premiers projets d'exportation et d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL).

Il s'agit de la deuxième liste annuelle des 25 acteurs les plus influents lancée par la Chambre africaine de l'Énergie. Faisant partie de son rapport Africa Energy Outlook 2021, la liste dresse le profil des personnalités qui devraient avoir un impact significatif sur l'industrie en Afrique en 2021 par le biais de projets et initiatives spécifiques dans lesquels elles sont impliquées.

Aabar Investment PJS se retire du capital Res Dar Saada

La société Aabar Investments PJS franchit à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de Résidences Dar Saada (RDS) et déclare ne plus détenir aucune action RDS, a annoncé l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

La société Aabar Investments PJS a déclaré avoir cédé sur le marché de blocs, en date du 9 novembre 2020, 2.186.146 actions Résidences Dar Saada (RDS) au cours unitaire de 43,59 dirhams, a indiqué l'AMMC dans un communiqué diffusé lundi sur son site. Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société Aabar Investments PJS déclare envisager d'arrêter ses achats sur la valeur RDS, a précisé la même source.

Le Maroc veut mettre le turbo sur son infrastructure qualité

Déterminé à donner un nouveau souffle à son industrie, le Maroc s'est prestement engagé dans la refonte de son infrastructure qualité en planchant sur la mise en place d'une politique nationale de la qualité, conformément à une approche globale, ouverte et collaborative.

Le but de cette initiative est tout d'abord, le renforcement de la protection du consommateur, puis l'amélioration de la compétitivité des biens et services locaux, ainsi que le développement des exportations marocaines, a fortiori dans un contexte particulier marqué par la nécessité de relancer l'économie nationale. C'est lors de la 3ème session du Conseil supérieur de normalisation, de certification et d'accréditation (CSNCA), tenue récemment, que l'annonce a été faite. Le lancement des travaux de la politique nationale de la qualité figurait en fait à l'ordre du jour de cette réunion, tenue sous la présidence du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy, et en présence notamment des représentants des différents départements ministériels, des associations de protection des consommateurs et de la qualité, ainsi que du secteur privé.

En effet, la politique nationale de la qualité est un instrument de base pour l'établissement et le maintien de l'infrastructure qualité, dont les avantages ne sont plus à démontrer aussi bien pour les consommateurs, les industriels que les fournisseurs.

Dans une déclaration à la MAP,

Omar Benaïcha, directeur général Afrique et Moyen-Orient d'un organisme international de certification, fait savoir qu'outre les normes, l'infrastructure qualité englobe un ensemble de mécanismes et dispositifs, dont ceux relatifs aux laboratoires de recherche, aux laboratoires d'analyse ou encore aux centres d'expertise. Soulignant l'impératif d'accélérer la cadence pour promouvoir davantage l'infrastructure qualité dans le pays, l'expert a relevé que l'infrastructure qualité nationale est un sujet qui revêt une importance particulière, eu égard à sa place prépondérante dans la préparation du vrai décollage de l'industrie marocaine.

En effet, l'infrastructure qualité c'est toute une chaîne qui permet d'accompagner le produit, depuis sa conception jusqu'à sa mise sur le marché, précise M. Benaïcha, avant de souligner que le processus de normalisation doit être mené en amont de toute opération d'industrialisation.

De l'avis de M. Benaïcha, les normes constituent un très bon moyen à même de capitaliser sur le savoir-faire industriel et d'accompagner le processus de relance industrielle marocaine, dont les principaux piliers consistent en la promotion de la production locale

et la substitution aux importations.

Force est de souligner que les normes ainsi que l'ensemble des piliers de l'infrastructure qualité, dont la certification, la métrologie ou encore l'accréditation jouent un rôle primordial dans l'accompagnement d'une stratégie industrielle. Au Maroc, l'on compte déjà plus de 15.000 normes marocaines, outre l'utilisation de labels et du marquage réglementaire "C".

Le marquage obligatoire C, instauré en application de la loi 24-09 relative à la sécurité des produits et des services, marque une étape importante dans le processus de renforcement de la sécurité des produits industriels déployé par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique.

En attestant de la conformité du produit au cadre réglementaire marocain, ce marquage permet d'orienter le consommateur marocain vers les produits sûrs, de garantir une concurrence loyale entre les différents opérateurs économiques et de faciliter le contrôle.

Selon le ministère, ce marquage C permet de renforcer la confiance du consommateur et des autorités de contrôle dans les produits disponibles sur le marché et re-

présente un engagement visible de tout opérateur attestant de son respect à la législation en vigueur.

L'accréditation, une autre composante de l'infrastructure qualité, est la reconnaissance formelle, par un organisme accréditeur, de la compétence et de l'impartialité d'un organisme d'évaluation de la conformité (OEC) pour réaliser des prestations spécifiques d'évaluation de la conformité. À l'échelle nationale, l'accréditation est délivrée par le Service marocain de l'accréditation "SEMARC", relevant du même ministère.

Au Maroc, l'on constate que la démarche qualité et surveillance de marché prend différentes formes. Le Royaume se doit, en effet, de capitaliser sur ses acquis en termes de normalisation, de certification, de métrologie et d'accréditation pour promouvoir davantage son infrastructure qualité.

Cette infrastructure qualité devrait constituer une pierre angulaire de la stratégie de relance industrielle de l'économie marocaine. Elle devrait, en sus, se concrétiser conformément à une politique nationale de la qualité dont le projet devrait être présenté, pour adoption, avant la fin du mois de mai prochain.

Par Safaa Bennour (MAP)



Troisième session du Conseil supérieur de normalisation, de certification et d'accréditation

L'exonération de l'IS des OPCI, une opportunité pour le marché résidentiel

L'extension du bénéfice de l'exonération totale et permanente de l'impôt sur les sociétés (IS) au profit des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) pour concerner les locations à usage d'habitation, prévue par le projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2021, constitue une opportunité pour le développement de l'immobilier résidentiel, a souligné Mohamed Lazim, expert en immobilier et member of the Royal Institution of Chartered Surveyors (MRICS).

Cette mesure devrait permettre l'absorption partielle du stock non vendu des actifs immobiliers résidentiels (appartements, villas, immeubles résidentiels, etc), l'investissement dans des programmes mixtes sans se soucier de l'aspect fiscal, ainsi que l'augmentation du rendement locatif des biens résidentiels, puisqu'ils seront gérés par des professionnels qui maîtrisent la réglementation en vigueur, a expliqué M. Lazim, dans un entretien à la MAP. Il s'agit aussi de l'augmentation de l'offre locative des logements résidentiels et l'amélioration de la transparence des transactions

immobilières résidentielles, vu que ces transactions seront réalisées sous le contrôle des autorités compétentes, a-t-il ajouté.

Cependant, M. Lazim, également directeur général du cabinet GUI4 et expert judiciaire près la Cour d'appel de Casablanca, a relevé que les investissements dans le marché locatif résidentiel peuvent rencontrer certaines difficultés à court terme dans la mesure où la demande locative en logements résidentiels est faible par rapport à la demande d'achat.

Ainsi, pour réussir l'investissement des OPCI dans le marché locatif, l'expert a préconisé de revoir la loi 6-79 relative aux baux d'habitation et à usage professionnel de manière à équilibrer les intérêts des bailleurs et des locataires, de diversifier, d'une façon étudiée, l'offre locative des biens résidentiels en termes de typologie (villas, appartements, etc), de standing et de surface de manière à satisfaire les besoins des ménages, ainsi que de choisir soigneusement les zones potentielles pour l'investissement en immobilier résidentiel locatif de manière à avoir un taux de vacance réduit voir nul.



Vernissage d'une rétrospective retraçant 50 ans de création artistique de Fouad Bellamine

Une première pour un artiste marocain vivant

Une exposition rétrospective intitulée "Entrée en matière" et retraçant 50 ans de création artistique de l'artiste-peintre Fouad Bellamine a été organisée, jeudi à Rabat, par le musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI). Cette rétrospective, qui se poursuivra jusqu'au 20 avril 2021, est unique en son genre du fait qu'elle est la première à être consacrée à un artiste marocain vivant, ainsi que pour avoir rassemblé une centaine d'œuvres provenant de musées internationaux et de collections particulières qui restituent l'intégralité du parcours artistique de M. Bellamine, jusqu'aux ses œuvres les plus récentes.

"Cette exposition revient sur 50 ans de peinture, de dessin, de création, d'enseignements et de formation", a fait savoir M. Bellamine dans une déclaration à la presse en marge d'un tour d'horizon détaillé et enrichissant sur quelques unes de ses toiles, ajoutant que c'est "un honneur" pour lui que le MMVI ait consacré une exposition à

son œuvre et que son pays lui rende hommage. S'exprimant lors d'un point de presse à cette occasion, le président de la Fondation nationale des musées (FNM), Mehdi Qotbi, s'est dit "très heureux de pouvoir accueillir un artiste majeur de la scène artistique marocaine", rappelant à cet égard que le MMVI, inauguré il y a maintenant six ans par SM le Roi, "est en train de remplir pleinement son rôle, lequel est de montrer le chemin des artistes marocains à tous les Marocains". Cette exposition vient également s'ajouter, selon M. Qotbi, à une palette d'hommages aux artistes qui ont enrichi "notre patrimoine moderne", à l'image des expositions sur Ahmed Cherkaoui, Hassan El Glaoui, Chaïbia Talal, Fatima Hassan El Farrouj, Radia Bent Lhoucine et Jilali Gharbaoui, visant à offrir la possibilité à tous les Marocains de les connaître ou de les redécouvrir. "Au Maroc, Fouad Bellamine a nourri plusieurs générations de jeunes artistes", a-t-il souligné, relevant que le

parcours de cet artiste-peintre est d'une "rare beauté" et rapporte "une belle histoire" de ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

De son côté, la co-commissaire de l'exposition, Mme Latifa Serghini, a indiqué dans une déclaration à la MAP que "cette rétrospective a pu avoir lieu malgré les difficultés" liées à l'épidémie du coronavirus, notant que M. Bellamine "est un grand artiste d'une œuvre exigeante".

"Nous avons essayé de travailler avec pédagogie afin d'accompagner le visiteur pour qu'il puisse comprendre l'histoire de la peinture de Fouad Bellamine", a-t-elle poursuivi. Pour sa part, le directeur du MMVI, Abdelaziz El Idrissi, a déclaré que cette rétrospective offre l'expérience et le parcours de l'artiste Fouad Bellamine.

Son expérience, a-t-il rappelé, s'étale sur 50 ans pour que le visiteur s'arrête sur les étapes de créativité de cet artiste à partir du début des années 1970 à nos jours et contempler de plus

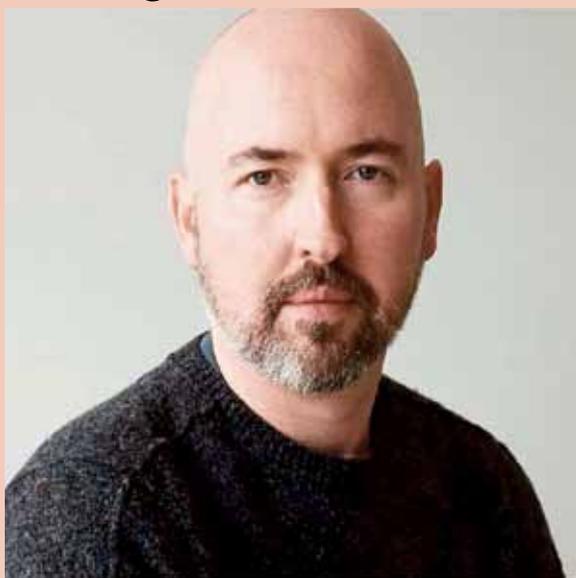
près l'évolution de son travail.

L'exposition rétrospective "Entrée en matière" s'ouvre en effet avec les œuvres de jeunesse réalisées par Bellamine lors de sa période minimale des années 70 et finit par une installation immersive visuelle et sonore dans un espace qui incarne en volumes l'univers plastique du peintre, en passant par les travaux de l'artiste datant de la période parisienne, la progression architecturale du motif à travers des toiles d'un expressionnisme fougueux au chaos joyeux et les chemins de traverse empruntés par le peintre, ses digressions et les tableaux charnières des périodes constitutives de sa trajectoire.

Par ailleurs, un catalogue comportant, outre les illustrations, des essais de l'écrivain Fouad Laroui, du critique d'art Henri François Debailleux, un texte inédit du journaliste et critique d'art Gilles de Bure et un entretien avec l'écrivaine Latifa Serghini, sera publié aux éditions "La Croisée des Chemins" sous la direction du comité curatorial.



Douglas Stuart remporte le Booker prize



Le Booker prize, prestigieux prix littéraire britannique, a été attribué jeudi soir à Londres à l'Écossais Douglas Stuart pour "Shuggie Bain", son premier roman, qui se déroule dans la ville de son enfance, Glasgow.

Margaret Busby, présidente du jury, a qualifié le roman d'"audacieux, effrayant et bouleversant" lors d'une cérémonie dans la salle de spectacles Roundhouse, dans le nord de Londres. "Shuggie Bain" raconte l'histoire d'un garçon solitaire, Shuggie, en quête d'identité, qui voue un amour inconditionnel à sa mère alcoolique, Agnes, et lui reste fidèle dans sa descente aux enfers, dans le Glasgow des années 1980 sous le thatchérisme, marqué par la pauvreté, la crise économique, la marginalisation des classes populaires et le communautarisme religieux.

Cette grande fresque de vies ordinaires ravagées, qui met magistralement en scène amour, frustration, addiction et autodestruction, est un ouvrage aussi prenant que douloureux. "J'ai grandi à Glasgow dans les années 1980, à une époque incroyablement difficile", a raconté Douglas Stuart par vidéoconférence. Ecrire ce livre a agi comme une thérapie, a-t-il confié. Il a rendu hommage à sa mère qui "a souffert d'addictions et n'a pas survécu à ces addictions". "Ma mère serait ravie (...) et je pense qu'elle serait fière", a

ajouté le primo-romancier, qui gagne une récompense de 50.000 livres (environ 55.000 euros) et l'assurance d'une renommée internationale. Agé de 44 ans, l'auteur vit à New York où il travaille dans la mode.

La cérémonie était organisée à Londres mais les six finalistes du prix, qui récompense chaque année l'auteur du "meilleur roman écrit en anglais", la suivaient à distance, pandémie oblige.

Dans un message vidéo diffusé pendant la soirée, la duchesse de Cornwall Camilla, épouse du prince Charles, a souligné l'importance de la lecture dans cette période difficile. "Tant que nous pouvons lire, nous pouvons voyager, nous échapper, explorer", a-t-elle déclaré. L'ex-président américain Barack Obama, a aussi salué le pouvoir des mots, expliquant dans une vidéo s'être "tousjours tourné vers l'écriture pour donner un sens à notre monde".

L'an dernier, fait rare, le Booker prize avait été remis à deux lauréates: les écrivaines canadienne Margaret Atwood et anglo-nigériane Bernardine Evaristo, respectivement pour "Les Testaments" et "Girl, Woman, Other". "Ma vie quotidienne n'a pas changé, je fais toujours la lessive, je regarde toujours la télévision le soir etc, mais j'ai l'impression d'avoir été lancée dans le monde en tant qu'écrivaine", a raconté jeudi Bernardine Evaristo.

La suite de “Wonder Woman” dans les cinémas et en streaming



La très attendue suite des aventures de Wonder Woman sortira aux Etats-Unis le jour de Noël, dans les cinémas qui ne seront pas fermés à cause du coronavirus et simultanément sur la plateforme de vidéo à la demande HBO Max, ont annoncé mercredi les studios Warner Bros. Les spectateurs situés hors des Etats-Unis auront la chance de le voir “une semaine plus tôt” en salle, à compter du 16 décembre, précise Warner Bros. L'idée de sortir “Wonder Woman 1984”, d'un coût estimé à 200 millions de dollars, sur HBO Max - plateforme récemment lancée par Warner - est liée à la pandémie, qui a bouleversé Hollywood et le calendrier des super-productions.

“Ce n'était pas une décision facile et nous n'aurions jamais pensé devoir retarder

la sortie aussi longtemps mais le Covid a tout chamboulé”, a écrit sur les réseaux sociaux la star israélienne Gal Gadot, qui incarne Wonder Woman. “Vous pourrez le voir DANS LES CINEMAS (ils font un boulot extraordinaire pour assurer la sécurité) et vous pourrez aussi le regarder sur HBOMax depuis chez vous”, ajoute l'actrice. Le film devait initialement sortir au mois de juin 2020.

Traditionnellement, les grosses productions hollywoodiennes sont projetées uniquement en salle durant 90 jours avant d'être diffusées sur d'autres supports. Mais la fermeture des cinémas dans de nombreuses régions américaines, dont New York et Los Angeles, a contraint les distributeurs à trouver des solutions de repli. Disney avait ainsi sorti “Mulan” direc-

tement sur sa plateforme Disney+ en septembre dernier. Mais contrairement à Mulan, qu'il fallait acheter, “Wonder Woman 1984” sera proposé sans frais supplémentaires aux abonnés de HBO Max pendant un mois. “Nous avons dû innover pour développer notre activité tout en continuant à satisfaire nos fans”, a déclaré la présidente de WarnerMedia, Ann Sarnoff. Le premier volet de “Wonder Woman”, en 2017, avait récolté 800 millions de dollars de recettes et propulsé Gal Gadot au rang de star mondiale. Chris Pine est lui aussi de retour dans le second épisode, qui se déroule dans les années 1980, des décennies après le premier film censé se tenir durant la Première Guerre mondiale. La réalisatrice Patty Jenkins est restée aux commandes.

Bouillon de culture

Gilbert Rozon

La défense de l'ex-producteur québécois Gilbert Rozon, jugé à Montréal pour viol et attentat à pudeur, “défie la logique”, a plaidé mercredi le procureur en demandant la condamnation du dirigeant déchu du groupe “Juste pour rire” à l'issue de son procès. La juge Mélanie Hébert a annoncé qu'elle rendrait son verdict le 15 décembre.

Le représentant du ministère public, Bruno Ménard, a tenté de démonter l'argumentation des avocats de l'accusé, qui avaient dénoncé les “incohérences” et les “trous de mémoire” de la plaignante dans son récit des faits, survenus en 1980. Ces “incohérences” justifient selon eux l'acquiescement de M. Rozon au bénéfice du doute. La victime présumée, âgée de 20 ans au moment des faits, a affirmé que M. Rozon avait tenté de l'embrasser et de lui enlever ses sous-vêtements alors qu'ils étaient seuls dans une maison au nord de Montréal. Elle avait résisté, il n'avait pas insisté et ils avaient dormi chacun dans une chambre séparée.

Ce qui s'est passé le lendemain matin fait l'objet de versions radicalement opposées. La plaignante a dit s'être réveillée parce que l'ancien magnat de l'humour était sur elle, pour avoir une relation sexuelle. Bien que non consentante, elle avait finalement cédé pour “pouvoir passer à autre chose”. M. Rozon, 25 ans à l'époque, a dit avoir été réveillé parce que la jeune femme était “à califourchon” sur lui en train de “se faire l'amour”. Il a reconnu avoir été “consentant” tout en affirmant que la relation sexuelle lui avait été imposée. “Il inverse totalement les rôles”, a martelé le procureur, dénonçant un récit qui “défie la logique” et des éléments qui “ne font aucun sens”. Le témoignage de la plaignante est pour sa part “sincère et fiable”, selon lui.



Après le succès de “Dynamite”, les rois de la K-pop BTS sortent un nouvel album



Les stars de la K-pop BTS ont sorti vendredi un nouvel album, quelques mois après le succès historique et planétaire de “Dynamite”, un tube entièrement en anglais. En août, le “boys band” avait réussi la performance de devenir le premier groupe 100% sud-coréen à arriver en tête du classement de référence des ventes d'album aux Etats-Unis, le Billboard. BTS (abréviation de Bangtan Sonyeondan, qui signifie “Boy scouts résistants aux balles”) génère des milliards de dollars de revenus pour l'économie sud-coréenne et en octobre, leur entrée à la Bourse sud-coréenne a été couronnée de succès.

Ce nouvel album de huit titres, le cinquième en langue coréenne, est présenté comme “le plus « BTS-escape » à ce jour”, a déclaré le label de BTS, Big Hit Entertainment, dans un communiqué. “BTS a connu une évolution fulgurante cette année, un exploit étonnant si l'on considère la manière dont ils ne cessent d'attirer de nouveaux fans au fil des ans”, a souligné Jenna Gibson, chercheuse à l'Université de Chicago. “Avant cette année, certaines personnes sceptiques considéraient peut-être encore que les BTS n'étaient qu'une mode, que leur essor allait prendre fin. Cette année a clairement mis fin à ces doutes”,

a-t-elle expliqué à l'AFP.

“Dynamite” est l'un des huit titres de l'album et le premier, “Life Goes On”, entend délivrer un “message de guérison” face à la pandémie de nouveau coronavirus, a affirmé Big Hit. “Notre objectif, avec la musique de « BE », est que cela apporte un réconfort à beaucoup de personnes”, a souligné vendredi Jimin, l'un des membres du groupe, lors d'une conférence de presse. “Si beaucoup de personnes peuvent s'y identifier, je leur en serai vraiment reconnaissant”.

Depuis leurs débuts en 2013, BTS fait partie des groupes phares de la scène musicale internationale, et l'an passé leurs concerts à Los Angeles, Paris et Londres se sont joués à guichets fermés. Leurs paroles sont souvent socialement engagées - les thèmes sont notamment la compétition au sein de la société et les méfaits du consumérisme - et ils communiquent constamment avec leurs fans, aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger, via les réseaux sociaux.

Sur Twitter, ils sont suivis par quelque 30,7 millions de personnes. Le groupe doit jouer dimanche “Dynamite” et “Life Goes On” à l'occasion de la cérémonie des Music Awards à Los Angeles.



Les confessions de Taylor Swift

Avoir une vie amoureuse « normale » quand on est une star internationale n'est pas chose facile. Taylor Swift peut en témoigner. Dans une longue interview pour « Rolling Stone » où elle a répondu aux questions de Paul McCartney, la chanteuse n'a pas hésité à s'ouvrir sur sa vie privée. Celui-ci l'a notamment interrogé sur sa chanson « Peace », présente sur son album « Folklore ». Taylor Swift a expliqué qu'elle était en effet liée à sa vie personnelle et plus particulièrement à sa vie sentimentale qu'elle fait tout pour préserver depuis plusieurs années.

En couple avec l'acteur britannique Joe Alwyn, Taylor Swift explique : « Je pense qu'en le connaissant et en étant dans la relation dans laquelle je suis aujourd'hui, j'ai pris des décisions qui ont fait que ma vie ressemble plus à une vraie vie et moins à un scénario que l'on commente dans les tabloïds. Que ce soit pour décider où veux vivre, avec qui sortir, quand ne pas prendre de photo - l'idée de la vie

privée est si étrange à essayer d'expliquer, mais il s'agit simplement de trouver des morceaux de normalité. C'est de cela que parle cette chanson « Peace ». Est-ce que ça suffirait si je ne pouvais jamais atteindre pleinement la normalité dans notre vie dont nous rêvons tous les deux ? » Une difficulté qu'elle est aujourd'hui prête à surmonter. La chanteuse raconte avoir fait la paix avec son envie de contrôler les tabloïds et ce qui se dit constamment sur elle et son couple : « Quand je suis anglo-saxonne, je peux contrôler comment je suis en tant que personne, ma manière d'agir et de rationaliser les choses, mais je ne peux pas contrôler s'il y a 20 photographes dehors dans les buissons et ce qu'ils font et s'ils suivent notre voiture et s'ils interrompent nos vies. Je ne peux pas contrôler s'il y aura un gros titre bizarre et faux à notre sujet dans les journaux demain. » Une manière de penser qui semble fonctionner : Taylor Swift et Joe Alwyn coulent des jours heureux depuis 2016.



Kylie Minogue casse la baraque en GB

Retour gagnant pour Kylie Minogue grâce à l'album Disco. Sorti la semaine dernière, le quinzième opus de la chanteuse australienne s'est directement installé en tête des classements britanniques avec 55.000 ventes en sept jours. Ce triomphe lui permet de rentrer dans l'histoire : comme le rapporte la BBC, elle devient la première artiste féminine dont des albums ont été numéros 1 des ventes au Royaume-Uni sur cinq décennies différentes.

« Je ne sais pas quoi dire, je n'ai pas les mots ! », a réagi la chanteuse de 52 ans dans une vidéo. « Merci à tous ceux qui ont soutenu cet album et cette promotion, ça signifie énormément pour moi. Je suis tellement touchée que cet album ait trouvé son chemin vers vos cœurs. »

Les cinq autres artistes à s'être retrouvés en tête du classement Official Chart sur cinq décennies grâce à des albums sont tous des hommes : Paul McCartney, John Lennon, Paul Weller, Bruce Springsteen et David Gilmour.

Comme le précise le Guardian, il s'agit du huitième album de la chanteuse qui se classe numéro 1 au Royaume Uni, après Kylie (son premier disque, 1988), Enjoy Yourself (1989), Fever (2001), Aphrodite (2010), Golden (2018) et deux best-ofs en 1992 et 2019. Avec ce chiffre, elle surpasse Elton John et George Michael.

Comme son nom l'indique, Disco puise son influence dans la musique des années 1970. Deux ans après son album de country-pop Golden, Kylie Minogue s'est réorientée vers des sons calibrés pour les pistes de danse, notamment les singles Say Something, Magic et I Love It. Pour accompagner cette sortie tout en respectant les interdictions liées à la crise sanitaire, la chanteuse a donné un concert virtuel le 7 octobre dernier.



Le record de Kate Winslet

Kate Winslet plus forte qu'Ethan Hunt ! L'actrice a en effet battu le record de Tom Cruise de la plus longue apnée sous-marine sur le tournage d'un long-métrage. L'interprète d'Ethan Hunt avait retenu sa respiration sous l'eau pendant six minutes sur le tournage de Mission: Impossible - Rogue Nation mais Kate Winslet l'a récemment battu sur le tournage d'Avatar 2 de James Cameron.

L'actrice a retenu son souffle sous l'eau pendant sept minutes et 14 secondes tout en filmant une scène sur le sequel d'Avatar et elle n'en est pas peu fière. Elle a ainsi déclaré à Entertainment Tonight : « C'était génial et j'étais très fière de moi. Mais je ne pourrais probablement jamais le refaire. Cela s'est produit au bout de quatre semaines d'entraînement assez intense et c'était dans le réservoir de plongée, dans la cuve d'entraînement. Mais j'ai adoré ».

Sa partenaire Sigourney Weaver avait confié que tout le casting d'Avatar 2 avait suivi un entraînement spécial avec des plongeurs

militaires d'élite afin de maximiser leur temps d'apnée sous l'eau. Cette formation a donc été payante pour Kate Winslet, qui n'a que récemment découvert l'engouement autour de ce record en pleine promotion pour le film Ammonite : « C'est tellement drôle parce que je ne lis pas vraiment les critiques ou la presse. Je ne suis pas sur Instagram et je suis en quelque sorte déconnectée de cette partie de ma vie. Ces deux dernières semaines, des gens sont venus me voir en me disant 'Oh mon Dieu, tu as tenu sept minutes et 14 secondes ? Comment t'as fait ?' Et je me demandais comment ils avaient pu être au courant ! ».

L'entraînement a également servi à Sigourney Weaver puisque cette dernière a tenu six minutes sous l'eau sur le tournage d'Avatar 2, dont la majorité des scènes se déroulaient dans des immenses cuves d'eau. La grande capacité des acteurs à retenir leur souffle sous l'eau a permis à James Cameron d'éviter de nombreuses interruptions sur le tournage.

La “playlist” de Barack Obama

Chaque année, Barack Obama dévoile au moment des vacances d'été et des fêtes de Noël ses playlists pour partager avec ses soutiens ses écoutes des mois précédents. Cette année, l'ancien président des États-Unis innove (un peu) en sortant une playlist pour célébrer la sortie d'«Une terre promise», le premier tome de ses mémoires.

«La musique a toujours occupé une place importante dans ma vie - et ceci était particulièrement vrai au cours de ma présidence», a-t-il indiqué sur son compte Twitter. «En l'honneur de la sortie de mon livre, j'ai réalisé cette playlist réunissant quelques-unes des chansons les plus mémorables de mon administration. J'espère que cela vous plaira.»

La playlist en question propose sans surprise certains de ses artistes préférés, comme Beyoncé, Bruce Springsteen, Aretha Franklin ou encore John Coltrane. On notera également la présence de Michelle des Beatles, en hommage à son épouse Michelle Obama. Bob Dylan, Eminem, Frank Sinatra, Gloria Estefan, Fleetwood Mac ou encore Sade et Stevie Wonder complètent cette liste mêlant folk, rock, pop et rap.

Barack Obama raconte dans «Une terre promise» sa présidence et évoque les quatre années écoulées, évoquant combien le départ de Donald Trump ne suffira pas, à lui seul, à changer la donne. Il livre également dans cet ouvrage quelques impressions sur ses anciens homologues.



Pharrell Williams parle du nouvel album de Rihanna

Pharrell Williams a parlé du nouvel album de Rihanna à Allure, évoquant ce disque très attendu sans pour autant en dire énormément sur ce que à quoi les fans peuvent s'attendre.

Très vague, l'artiste a partagé: «Rih est ailleurs actuellement. Genre, wow. Elle vient d'une autre planète. Je suis prêt à parler, parce que Vénus est une planète gazeuse, que si on avait un télescope qui pouvait zoomer à travers le nuage, on pourrait voir Rih allongée là, toute nue.»

Ceci veut-il dire que la star a tout sauf son album en tête et n'est pas prête de le sortir de sitôt? C'est ce que les fans craignent. Toutefois une chose est sûre: Pharrell a bel et bien travaillé avec la belle chanteuse sur son prochain opus, comme elle l'a révélé dans sa Story Instagram il y a

quelques temps.

Rihanna a effectivement laissé entendre sur ses réseaux sociaux qu'elle travaillait avec The Neptunes, le duo que forme Pharrell avec Chad Hugo. Quant au reste de son album, Riri a récemment tenu à rassurer ses fans en leur promettant qu'elle n'avait pas complètement abandonné la musique.

Elle a déclaré à Entertainment Tonight: «Je n'ai jamais arrêté de travailler sur de nouvelles chansons, et quand je serai prête à les dévoiler d'une façon qui me plait, je le ferai. Vous ne serez pas déçus. Ça en vaudra la peine. Mais je ne vais pas sortir du nouveau son juste parce que les gens s'impatientent. Il m'a fallu du temps donc il faut que ça en vaille la peine.»

J.Lo déprimée

Elle a tout pour elle: la beauté, l'argent, la santé, le succès, et pourtant... Jennifer Lopez ne fait pas exception et a admis avoir fait une dépression lors du confinement.

Dans une entrevue en espagnol accordée à la station El Zol 107.9 (WLZL-FM) de Washington D.C., la vedette a raconté avoir eu un «très mauvais moment» qui s'est transformé en dépression.

«Pendant cette pandémie, je pense que tout le monde a eu un moment de déprime, ou alors on craignait tous à un moment ce qui pourrait se produire», a-t-elle exprimé.

«J'ai eu beaucoup de moments où je me sentais vraiment mal. Mes enfants aussi. Tout le monde à la maison...»

Elle a toutefois combattu ses symptômes dépressifs en se forçant à se lever le matin, même les jours où elle n'allait pas du tout.

«Faites un peu de formation à la maison. Faites quelque chose qui vous fera vous sentir bien. Cuisinez quelque chose que vous aimez, secouez-vous», a-t-elle conseillé.

Questionnée sur ses enfants, elle a expliqué que l'isolement à la maison a également été lourd pour eux, rapporte le MailOnline.

«Il y a eu un moment où Emma, ma fille, est venue dans mon lit et pleurait: "pourquoi ça arrive? Mes amis me manquent!"», a-t-elle révélé.

Elle est toutefois reconnaissante d'être en bonne santé et bien entourée, malgré la crise.

«Parfois, vous devez vivre ces moments et vous devez rester forts et reconnaissants, car nous sommes privilégiés», explique-t-elle en parlant de sa famille. Nous avons notre santé, nous sommes ensemble, nous avons de l'amour», a-t-elle conclu.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION MARRAKECH SAEI
PREFECTURE MARRAKECH
CERCLE BOUR/CAÏDAT HARBIL
COMMUNE HARBIL
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE TECHNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :08/2020

LE : **16/12/2020 A 12H00** SERA PROCÉDÉ, DANS LA SALLE DE RÉUNION DE LA COMMUNE HARBIL, A L'OUVERTURE DES PLUS RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX RÉSERVÉ AUX PME CONCERNANT : **Travaux de Réhabilitation des seuils de recharges existants à la commune Harbil** .

LES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES PEUVENT ÊTRE RETIRÉS AU BUREAU DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE .

IL PEUT ÉGALEMENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS DE L'ÉTAT.

LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A (15000.00 DHS) QUINZE MILLE DHS.

L'ESTIMATION DU COÛTS DE PRESTATIONS ÉTABLI PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST FIXE A LA SOMME DE : **(624 960.00 DHS) SIX CENT VINGT QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DHS 00 CTS (T.T.C) toutes taxes comprises.**

LE CONTENU AINSI QUE LA PRÉSENTATION DU DOSSIER DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DÉCRET N°2.12.349 DU 8 JOMADA I 1434 (20 MARS 2013) RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT LES ENVOYER PAR **COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION.**
- **SOIT DÉPOSER CONTRE RÉCÉPISSÉ LEURS PLUS DANS LE BUREAU DU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE.**
- **SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SUIVANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES N°20-2014 RELATIF A LA DEMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE PASSATION DU MARCHÉS PUBLICS.**
- **SOIT LES REMETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DÉBUT DE LA SÉANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLUS**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PAR LES ENTREPRENEURS INSTALLÉS AU MAROC ET CEUX INSTALLÉS À L'ÉTRANGER SONT CELLES DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION.

Certificat de qualification et de classification conforme à l'origine :

Type	Secteur	Qualification	Classe
Équipement	A	A.5 Travaux D'aménagement Et Réhabilitation	Classe 5

N° 10 197/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Direction Préfectorale de Sale



المملكة المغربية
وزارة الثقافة والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة
مديرية عمالة سلا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 01/2020

Le Mardi 15 Décembre 2020 à 10h00 dix heures du matin , il sera procédé, en séance publique, dans la maison de jeunes TabriquetAvenue lalla AminahayTabriquetà Salé, à l'ouverture des plus concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux : Travaux d'aménagement et d'installation au centre national des scouts Abdelkrim el fellous de maamoura SALE lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des Affaires Administratif à la Direction Préfectorale du Ministère de la jeunesse et des sports de Salé sis à l'adresse suivante : secteur 2 Rue al oukhouane n° 463 Hay salam salé

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 70.000,00 Dirhams (soixante-dix MILLE DIRHAMS).

Le coût de l'estimation des services fixée par le maître d'ouvrage est **1 879 620,00**Dhs (un million huit cent soixante-dix neuf mille six cent vingt dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Jomada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent soit :

- envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- les déposer, contre récépissé dans le bureau des Marchés sis à l'adresse précitée.
- les remettre, séance tenante, au président de la commission au début de la séance, et avant l'ouverture des plus.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

* Les **entreprises non installées au Maroc** doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

* Les **entreprises installées au Maroc** doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A : Construction	A.5 : Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments	4

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 10 200/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHEMISSET
COMMUNE DE KHEMISSET
DIRECTION DES SERVICES

Avis d'appel d'offre ouvert N°03/D A G S A G /BPC/ 2020

Le **mercredi 23 décembre 2020** à 11 heures du matin , il sera procédé dans le bureau du président de la commune de khémisset à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offre pour l'autorisation d'occupation temporaire des Aires de stationnement des voitures et des camions dans le territoire urbain de la ville de khémisset **Lot N°3** d'une durée d'une année à partir du 01/ 01/ 2021 j'usqu 'au 31 / 12/ 2021 :

***Lot N°3** :- Mise a prix Annuel H.TVA fixé a la somme de : **36000.00dh**

Lieu ou avenue

Aire de stationnement

- Le terrain municipal de foot : En face de l'entrée pendant les matches.
- Hay Essalam : Avenue al mokawama - rue namira el jilali - rue omar ibn elkhatab.
- Avenue Khalid ibn alwalid : Apartir de direction d'agriculture jusqu'au giratoire Hay ennasr angle avenue Rabat et Khalid ibn alwalid.
- Avenue kadi lyad : Stationnement 3 mars.
- Avenue Mbarck elbakay : Au long de l'avenue sauf aire de stationnement en face de la porte principale du tribunal premiere instance de khémisset
- Avenue hassan 1 : A partir de l'angle d' Avenue Hassan 1 et sidi mohammed jusqu'a l'ecole rabia el adawia sauf air de stationnement en face de la porte principale du department de (Quadaa al osra).
- Rue el barid : Au long de la rue.
- Hay mammoura : Devant marché couvert mammoura.

* Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau patrimoine de la commune de khémisset ou il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublic.gov.ma

* Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2. 12. 349 du 08 jomada al oula 1434 (20 mars 2013) concernant les marchés publics.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

* **Lot N° 3 : 20.000.00 DH (vingt mille dh)**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plus au bureau d'ordre de la commune de khémisset.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de khémisset.
- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plus.

* Les offres des concurrents doivent être présentées sous plis ferme portant les mentions suivantes :
- Le nom et l'adresse du concurrent.- L'objet du marché - L'heure et la date des ouvertures des plis .
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 10 198/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, ETUDES, AFFAIRES TECHNIQUE
ET MARCHÉS PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE ET MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 05/2020

Le **16/ 12 /2020** à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plus relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE NATIONALE N° 09 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(80 000.00) QUATRE VINGT MILLE DHS** L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **TROIS MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS (3 850 000,00)**

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.
- ❖ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- ❖ soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ❖ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ **L'échantillon et documents techniques exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de Tit mellil avant le 15/12/2020 à 16hr 30min,**

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

❖ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
J : ELECTRICITE	2	J4 Travaux d'éclairage public

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 10 199/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Casablanca – Settat
Province de Berrechid
Cercle de Berrechid
Cafidat des Hedamis Ouled Abbou
Commune territoriale Iaghnimiyyine
Direction des services
Service personnel
 N: 01/2020.....

AVIS DE CONCOURS INTERNE.

Le président de la commune Iaghnimiyyine porte à la connaissance des fonctionnaires de la commune Iaghnimiyyine que l'examen d'aptitude professionnel pour promotion aux grades adjoint administratif 2ème grade (échelle 07) et grades adjoint technique 2ème grade (échelle 07) sera organisé le 05/12/2020 à 10 h au siège de la commune Iaghnimiyyine.

la participation à cette examen sera ouvert aux fonctionnaires de la commune Iaghnimiyyine ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade jusqu' au 05/12/2020 .

les postes objet des cette concours sont limités à un seul poste a chaque grade .

Les demandes doivent déposées au service personnel de la c/Iaghnimiyyine avant le 04/12/2020.

Les dossiers des candidats doivent être composés de:

- Une demande manuscrite

L'examen sera composés d'un teste écrit et un teste orale.

N° 10 201/PA

إعلان
عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية
برسم سنة 2020

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة إقليم الجديدة
 دائرة سيدي اسماعيل
 قيادة اولاد حمدان
 جماعة الشعيبات

تنظم الجماعة الترابية الشعيبات امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى ودرجة مساعد إداري من الدرجة الثانية وذلك يوم 12 دجنبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة.

ويفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المتمتعين لميزانية جماعة الشعيبات وفق الجدولة التالية:

الدرجة الحالية	درجة الترقى	شروط المشاركة في الامتحان	عدد المناصب الممتحن بشأنها
مساعد إداري من الدرجة الثانية	الأولى	مساعد إداري من الدرجة الأولى	01
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	الثانية	مساعد إداري من الدرجة الثالثة	01

إن آخر أجل للموظفين الراغبين في المشاركة في هذا الامتحان إيداع ترشيحاتهم لدى مكتب الميزانية والحسابات والموظفين يوم 7 دجنبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال.

N° 10 204/PA

ROYAUME DU MAROC
LA FONDATION POUR LE PROMOTION DES ŒUVRES
SOCIALES AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2020/FONSAFJS

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 1/2020/FONSAFJS relatif à la prestation de transport des adhérents de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du ministère de la jeunesse et des sports publié aux journaux nationaux nous signalons qu'il faut

LIRE

Le JEUDI 10 décembre 2020 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunions de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et Agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix cité en objet

AU LIEU DE

Le Lundi 10 décembre 2020 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunions de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et Agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix cité en objet.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

N° 10 206/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 La Présidence

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي
 والتعليم المهني والبحث العلمي
 قطاع التعليم العالي والبحث العلمي
 رئاسة

AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 37IUH2C/2020

La présidente de l'université Hassan II de Casablanca porte à la connaissance de tous les soumissionnaires à l'Appel d'offre n° 37IUH2C/2020 relatif aux «TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE POLYVALENT A LA FACULTE DES SCIENCES BEN M'SIK » (LOT UNIQUE) que le Certificat de qualification et de classement est le suivant :

Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
A	A.2	4

Pour plus d'informations contacter le service économique de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 10 202/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE D'AGUELMOUS
SERVICE PERSONNEL

Avis

D'organisation d'un examen d'aptitude professionnelle

Au profit des fonctionnaires de la commune d'Aguelmous.

Vu le circulaire du premier ministre N°16 Du :7 Octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement.

Vu l'arrêté du Mr Le Président de la commune d'Aguelmous portant l'ouverture des examens d'aptitudes professionnelles au titre de l'année 2020

Le Président de la commune d'Aguelmous:

Déclare que des examens d'aptitudes professionnelles vont être organisés au titre de l'année : 2020 pour l'accès aux grades supérieurs ; au profit des fonctionnaires remplissant les conditions et relevant de la commune d'Aguelmous ; conformément au décret n° 2.04.403 du 29 choual 1426 (2 décembre 2005) notamment son article 3 au siège de la commune :

Au titre de l'année	Examen professionnel pour l'accès au grade	Conditions de participation	Date d'examen	Poste ouvert	Dernier délai de dépôt de dossier
2020	Adjoint Technique 2 ème Grade	Six ans d'ancienneté dans le grade	26 Décembre 2020	2(deux)	15 Decembre 2020
	Adjoint Administratif 1 ^{ère} Grade			1(un)	
	Adjoint Administratif 2 ^{ème} Grade			1(un)	
	Technicien 2 ème Grade			1(un)	

Les demandes de participation doivent être adressées au président de la Commune d'AGUELMOUS ou bien déposées au service du personnel de la dite commune contra reu prix de dépôt. Contenant la demande manuscrite, photocopie de la carte nationale et arrêtée de reclassement au grade.

N.B :
 - La date des épreuves orale sera annoncée après l'annonce des résultats des épreuves écrites.
 - une seul épreuve écrite sera exigée suite à la circulaire du premier ministre susmentionnée.

N° 10 203/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE NOUACEUR
PACHALIK OULED SALAH
COMMUNE OULED SALAH
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

LE 16/12/2020 A 10 HEURES IL SERA PROCÉDÉ EN SÉANCE PUBLIQUE DANS LE BUREAU DE MR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE D'OULED SALAH A L'OUVERTURE DE PLUS RELATIFS A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ SUIVANT :

N° A.O	OBJET	Estimation du coût des prestations	Cautonnement provisoire(DHS)
12/2020	- construction des complexes sportifs : travaux de construction de quatre terrains de sports aux districts Iahwastra , krouta et ouled ameur –touama et la zone industrielle ouled salah a la commune ouled salah province de nouaceur	cinq million quatreante cinq mille cent quatreante huit (5.045.148.00) Dirhams T.T.C	Quatre vingt mille (80.000.00) Dirhams

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ETRE RETIRE DU BUREAU DES MARCHES A LA COMMUNE OULED SALAH.

IL PEUT ÉGALEMENT ETRE TELECHARGÉ A PARTIR DU PORTAL DES MARCHES DE L'ÉTAT www.marchespublics.gov.ma.

LE CONTENU AINSI QUE LE DÉPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DÉCRET N°2-12-349 RELATIF AUX MARCHES PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRÉCITE.
- SOIT ENVOYER PAR PAR VOIX ÉLECTRONIQUE VIA LE PORTAL DES MARCHES DE L'ÉTAT www.marchespublics.gov.ma.
- SOIT DÉPOSER CONTRE RECEPIS LEURS PLUS DANS LE BUREAU DES MARCHES.
- SOIT LES REMETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DÉBUT DE LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLS.
- LES ÉCHANTILLONS ET DOCUMENTS TECHNIQUES EXIGES PAR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DOIVENT ETRE DÉPOSÉS DANS LE BUREAU DU SERVICE TRAVAUX AU PLUS TARD LE 15/12/2020 A 16 HEURES 30MINUTES (HEURE LIMITE POUR LE DÉPÔT)
- LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 08 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

N° 10 205/PA

" 2FOIS BON " S.A.R.L.
Aux termes d'un acte sous sein privé à Safi en date du 16 NOVEMBRE 2020, il a été constitué une Société SARL. DENOMINATION SOCIALE: " 2FOIS BON " S.A.R.L. OBJET : CHOCOLATERIE. SIEGE SOCIAL : domiciliée chez FIDUCIAIRE ACTIFISC SARL imm CHOUROUK 2 AV MedV V.N SAFI. DUREE : 99 ans. Le capital social 100.000,00DH, divisé en 1000parts sociales de 100,00DH chacune réparties ENTRE M.EL AOUNI HAMZA 760 PARTS ET Mme.OURIRI NAOUAL 240 PARTS. M. EL AOUNI HAMZA est désigné gérant de la société pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du TPI de SAFI, le registre de commerce est créé le 19/11/2020 sous Le N° 11001. Pour extrait et mention la Gérance.
N° 10 228/PA

(NIDDERSAN TRANS) CONSTITUTION
I. Aux termes d'un acte sous-seing privé, établi à Oujda en date du 20 Octobre 2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «NIDDER-SAN TRANS» SARL AU.
Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée à associé unique.
Objet :
- Transport du personnel pour le compte d'autrui.
-Transport scolaire pour compte d'autrui.
Siège : est fixé à ANGLE DERFOUFI ET AHFIR MAGASIN 143474 M 44 OUJDA.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social : est fixé à la somme de cent mille DIRHAMS (100 000 DH). Il est divisé en mille (1000) PARTS SOCIALES de cent DIRHAMS (100 DH) chacune, entièrement souscrites et libérées à la totalité, et attribuées en totalité aux associés en rémunération de leurs apports.
Année sociale : Commence le 1er Janvier et termine le 31 Décembre de chaque année.
Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par : - Monsieur BENFDEL NASR EDDINNE
II. Le Dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de commerce d'oujda et la société a été immatriculée au Registre du Commerce de Oujda sous le numéro 35993 en date du 17/11/2020.
N° 10 229/PA

« ALWAYS NEGOCE » SIEGE SOCIAL : 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6 CASABLANCA
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * ALWAYS NEGOCE * S.A.R.L.A.U du 03/11/2020 enregistré Le 17/11/2020, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
_ La Démission de Mr MRIFAG ADIL des ses fonctions de Gérant Unique dans la Société * ALWAYS NEGOCE * SARL AU
_ La Nomination de Mme MRIFAG MERIEM en tant que Nouvelle Gérante

Unique de la Société * ALWAYS NEGOCE * SARL AU
_ La Modification de l'Article 17 des Statuts
_ La Mise à Jour des Statuts (Approbation des statuts de la société suite aux différentes modifications)
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 17/11/2020 Sous N° 754350 dont R.C.N° 477.529 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 10 253/PA

* AUTECOM *
Automation Engineering Company Morocco
Siège Social : 20-22, RUE ALLAL AHMED BEN MKIK (Ex-Menil Montant) BELVEDERE CASABLANCA
- Au terme d'un Procès-verbal de L'AGE de la société * AUTECOM * S.A.R.L.A.U du 10/11/2020 enregistré Le 17/11/2020, les associés de la dite société ont décidé ce qui suit :
_ La Correction de l'adresse du siège social de la société: Du : 20-22, RUE RAHAL AHMED BEN MKIK (Ex-Menil Montant) BELVEDERE, CASABLANCA
Pour être : 20-22, RUE ALLAL AHMED BEN MKIK (Ex-Menil Montant) BELVEDERE, CASABLANCA
_ La démission de Mr MOUAKET LARBI de ses fonctions de Co-Gérant dans la société « AUTECOM » S.A.R.L
_ La Nomination de Mr BATTACH TARIK en tant que Gérant Unique de la société « AUTECOM » S.A.R.L
_ La Modification des articles 04 et 17 des statuts
_ La Mise à Jour des statuts (suite aux différentes modifications)
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca Le 17/11/2020 Sous N° 754351 dont R.C.N° 392.977 /Casablanca.
POUR EXTRAIT ET MENTION
LA GERANCE
N° 10 254/PA

ROYAUME DU MAROC UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES - EL JADIDA - AVIS RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/ENSAJ/2020
Le Lundi 14 Décembre 2020 à 10h00, il sera procédé, au siège de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé Achat de matériel informatique de l'Ecole nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma
Le présent appel d'offres est lancé en quatre lots (04 lots)

Lot N°1 : Acquisition d'une plateforme informatique pour le centre CIMASI et pour le renforcement des TP Réseaux informatiques
Lot N°2 : Acquisition d'une plateforme informatique Wifi pour le renforcement de la connectivité sans fil de l'ENSAJ
Lot N°3 : Une station informatique au profit de l'ENSAJ pour la réalisation des projets de recherche pour le laboratoire LTI
Lot N°4 : Achat de matériel informatique pour l'équipement de l'ENSAJ
Le cautionnement provisoire est fixé à :
Lot N°1 : Sept Cent Dirhams (700,00 DH);
Lot N°2 : Deux Mille Neuf Cent Dirhams (2 900,00 DH)
Lot N°3 : Deux Mille Cinq Cent Dirhams (2 500,00 DH)
Lot N°4 : Sept Mille Dirhams (7 000,00 DH)
L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage pour chaque lot s'élève à :
Lot N°1 : Trente Cinq Mille Seize Dirhams (35 016,00 DH TTC);
Lot N°2 : Cent Quarante Cinq Mille Deux Cent Dirhams (145 200,00 DH TTC)
Lot N°3 : Cent Vingt Quatre Mille Huit Cent Dirhams (124 800,00 DH TTC)
Lot N°4 : Trois Cent Quarante Deux Mille Huit Cent Quarante Dirhams (342 840,00 DH TTC)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'Université ChouaibDoukkali d'El Jadida.
La documentation et les fiches techniques seront remises au service économique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida sise à la Route Nationale N°1 (Route AZEMMOUR), Km6, EL-HAOUZIA, El Jadidaau plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service économique de l'Ecole nationale des Sciences Appliquées d'El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.
N.B : La société qui retire le dossier de l'appel d'offres par téléchargement du portail des marchés publics, doit informer le Service des Affaires Economiques de l'ENSA d'El Jadida par téléphone (05.23.39.56.79-05.23.34.48.22), par fax (05.23.39.49.15).
N° 10 255/PA

ROYAUME DU MAROC UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI FACULTE DES SCIENCES EL JADIDA



المملكة المغربية
جامعة شعيب الدكالي
كلية العلوم
الجديدة

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/BI/TA/FS/2020

Avis Rectificatif

Le Doyen de la Faculté des Sciences d'El Jadida informe le public et l'ensemble des concurrents qu'une modification a été portée à l'appel d'offres ouvert N° N°08/BI/TA/FS/2020 , ayant pour objet la réalisation des travaux d'aménagement des bâtiments de la Faculté des Sciences d'El Jadida,et dont l'avisestparu dans les quotidiens (LIBERATION N°9169 et Al Itihad Al IchtrakiN°12.695) du Jeudi 19 Novembre 2020.

Cette modification concerne la classe minimale ramenée à4(au lieu de 5).

N° 10 256/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech safi
Province Rhanna
Secrétariat général
DFL/SBM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE N° :10/2020/INDH ET 06/2020/BG

Il est porté à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis pour les appels d'offres ns : N° :10/2020/INDH ; Il a été modifié comme suit : DATE D'OUVERTURE DES PLIS : 11/12/2020 à 11H AU LIEU DU 10/12/2020 à 11H
ESTIMATION DES COUTS DES PRESTRATIONS FIX2 A L'ORDRE DU (1 674 907.96 DHS) UN MILLION SIX CENT SOIXANTE QUATORZE NEUF CENT SIX DHS AU LIEU DU : (1 474 907.96 DHS) UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE NEUF CENT SEPT DHS 96 CTS
N° : 06/2020/BG ; Il a été modifié comme suit : DATE D'OUVERTURE DES PLIS 11/12/2020 à 11H30 AU LIEU DU 10/12/2020 à 11H30

Le reste sans changement

Le dossier de la consultation peut être retiré au service budget et marché, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma

N° 10 257/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Marrakech-SAFI
Direction provinciale de Marrakech

AVIS RECTIFICATIF DE L'AO N°53/INV/2020

Le directeur provincial de Marrakech informe que l'avis de L'appel d'offres N°53/INV/2020 Publié au journal de libération le 16/11/2020, N°9166, page 18, est rectifié comme suit :

Objet de la rectification	ERREUR	Correction
Estimation LOT N°01	(2 679 578.16) Deux millions six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit dirhams seize cts	(2 821 140.96) Deux millions huit cent vingt et un mille cent quarante dirhams quatre-vingt-seize cts
Estimation LOT N°02	(1 448 670.00) Un million quatre cent quarante-huit mille six cent soixante-dix dirhams	(1 480 650,00) Un million quatre cent quatre-vingt mille six cent cinquante dirhams

Objet de la rectification :	Certificat de qualification et de classification		
	Secteur	Qualification	Classe
ERREUR	A	A5	4
ERREUR	5	5.18	4
Correction	0	02	3

• Ajout de dépôt des échantillons: La date de dépôt des échantillons (des articles qui portent l'Astérisque (*) au bordure des prix des deux lots à la Direction provinciale de Marrakech (bureau des appels d'offres) est jusqu'à la veille de la date d'ouverture des plis, avant 15H00.

Le reste est sans changement.

N° 10 258/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
D'EL KELAA DES SRAGHNA**

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 30/2020**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna, porte à la connaissance du public que l'appel d'offre N°30/2020 prévue le 27 novembre 2020 à 10h 30min du matin pour objet:

**Travaux d'aménagement du carrefour au PK 338+500 de la RN8
Province El Kelaa Des Sraghna**

A été reportée au 01/12/2020 à 10h du matin et rectifié:

*Le CPS et le bordereau des prix detail estimatif connaissent des modifications.

N° 10 123/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
D'EL KELAA DES SRAGHNA**

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 31/2020**

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna, porte à la connaissance du public que l'appel d'offre N°31/2020 prévue le 27 novembre 2020 à 11h 30min du matin pour objet:

**Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des Travaux
d'aménagement du carrefour au PK 338+500 de la RN 8
Province El Kelaa Des Sraghna**

A été reportée au 01/12/2020 à 10h 30min du matin et rectifié:

*Le CPS et le bordereau des prix detail estimatif connaissent des modifications.

N° 10 124/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TĒTOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 52/2020
(Séance publique)**

Le 15 décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : Travaux de construction d'un ouvrage d'art situé entre PK 86+000 et PK 88+000 de la RN16 sur le tronçon reliant le giratoire Meridiana au giratoire Colainord- Préfecture M'diq Fnideq.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre vingt mille (80 000.00) dirhams. L'estimation du maître d'ouvrage est : Cinq millions neuf cent six mille sept cent quarante dirhams, quatre vingt centimes toutes taxes comprises (5 906 740,80 DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routier et voirie urbaine	B.1 : travaux de terrassement routiers courants	5
	B.3 : ouvrage d'assainissement routier et traitement de l'environnement	
D : Construction des ouvrages d'art	D.1 : Ouvrages d'art courants en béton armé	3

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N° 10 125/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANNT
CONSEIL DE LA PROVINCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
S.M.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 43/2020

Le 16/11/2020, à 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions du conseil de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : creusement des puits:

- réalisation d'un sondage de reconnaissance au douar Timicha relevant de la C.T IGHERM
- réalisation d'un sondage de reconnaissance au douar Toukard relevant de la C.T IGHERM
- Approfondissement d'un puits au douar Talbourte à la C.T Lamnzila;
- réalisation d'un forage d'exploitation au douar Tamgounssite à la C.T Assads, province de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du conseil de la province de Taroudannt. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (15.000,00) quinze mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (609.000,00) six cent neuf mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du conseil de la province de Taroudannt ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir un certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport tel que cité ci-dessous, ou sa copie certifiée conforme à l'originale :

Secteur	Classe minimal	Qualifications exigées
H	4	H11

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 126/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANNT
CONSEIL DE LA PROVINCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
S.M.**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 44/2020

Le 16/11/2020 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions du conseil de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de réalisation d'un forage d'exploitation pour l'alimentation en eau potable au :

- douar Takhzent relevant de la C.T. Talkjount ;
- douar Fouzara relevant de la C.T. Talkjount ;
- douar Ouled Ali relevant de la C.T. El guerdane, province de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du conseil de la province de Taroudannt. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (15.000,00) quinze mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (621.600,00) six cent vingt et un mille six cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du conseil de la province de Taroudannt ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir un certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport tel que cité ci-dessous, ou sa copie certifiée conforme à l'originale :

Secteur	Classe minimal	Qualifications exigées
H	4	H2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 127/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT JEUNESSE ET SPORTS
DIRECTION PRÉFECTORALE

AIN SEBAA HAY MOHAMMADI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020

le LUNDI 14 Décembre 2020 à 10h.00 du Matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Préfectoral du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Mohammadi - sis à ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'INSTALLATION DES MAISONS DES JEUNES HAY ADIL ET HAY MOHAMMADI - LOT UNIQUE-

le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Direction Préfectorale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Mohammadi, à l'adresse suivante : ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 dirhams (Dix Mille Dirhams) l'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 202.950,00 Dhs TTC (Deux Cent Deux mille Neuf Cent Cinquante dirhams.00 cts TTC) le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau des marchés de la direction préfectorale du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Mohammadi sis à ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA.
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. (www.marchespublics.gov.ma)

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 10 263/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DÉPARTEMENT JEUNESSE ET SPORTS
DIRECTION PRÉFECTORALE

AIN SEBAA HAY MOHAMMADI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2020

le LUNDI 14 Décembre 2020 à 12h00, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Préfectoral du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Mohammadi - sis à ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'INSTALLATION DE LA MAISON DES JEUNES

HAY MOHAMMADI - LOT UNIQUE-

le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la Direction Préfectorale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Mohammadi à l'adresse suivante : ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 dirhams (Cinq Mille Dirhams) l'estimation des coûts des

prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 99.000,00 Dhs TTC (Quatre vingt Dix Neuf Mille dirhams. 00 cts TTC)

le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau des marchés de la direction préfectorale du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports Département de la Jeunesse et des Sports Ain Sebaa Hay Moham-

madi sis à ANGLE BD IBNO AL ADRAA AL MORAKOUCHI ET BD AL-FOUARAT HAY ADIL CASABLANCA.

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics. (www.marchespublics.gov.ma)

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 10 264/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة المحمية
دائرة زنتة
قيادة سيدي موسى المجذوب
جماعة سيدي موسى المجذوب
مكتب الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لجماعة سيدي موسى المجذوب برسم 2020

يعان رئيس جماعة سيدي موسى المجذوب عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم 2020 وذلك بتاريخ 2020/12/25 بمقر جماعة سيدي موسى المجذوب ابتداء من الساعة 09 صباحا، لفائدة الموظفين المنتسبين بميزانية جماعة سيدي موسى المجذوب، الذين قفصوا ما لا يقل عن ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان، وذلك حسب الجدول أسفله :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المنصب المتبارى بشأنها	ملف الترشيح
محرر من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه المحررين من الدرجة الثالثة الذين قفصوا ما لا يقل عن ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.	منصب واحد (1)	يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة سيدي موسى المجذوب بتاريخ 2020/12/18، و هو آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثانية الذين قفصوا ما لا يقل عن ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.	منصب واحد (1)	يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة سيدي موسى المجذوب بتاريخ 2020/12/18، و هو آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة الذين قفصوا ما لا يقل عن ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.	منصب واحد (1)	يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة سيدي موسى المجذوب بتاريخ 2020/12/18، و هو آخر أجل لإيداع الترشيحات
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية	يقتض امتحان الكفاءة المهنية في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة الذين قفصوا ما لا يقل عن ست (06) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية تاريخ إجراء الامتحان.	منصب واحد (1)	يجب أن تصل طلبات الترشيح إلى مكتب الموارد البشرية بجماعة سيدي موسى المجذوب بتاريخ 2020/12/18، و هو آخر أجل لإيداع الترشيحات

N° 10 262/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
De L'Enseignement Supérieur Et De la recherche Scientifique
Académie régionale d'éducation et de formation Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
Bassin Scolaire Ibn Taymia

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 03/BS.IT/2020
« Séance publique »

Le **07/01/2021** à dix Heures (10H), il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech(Hay Hassani- Marrakech), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix réservé aux petites et moyennes entreprises nationales pour :

Approvisionnement de l'internet du Bassin Scolaire Ibn Taymia relevant de la Direction Provinciale de Marrakech AREF Marrakech Safi, en Denrées Alimentaires, en Cinq lots :

OBJET	L'estimation des coûts des prestations en(Dhs TTC)	Cautionprovisoire (en DhsTTC)
PRODUITS D'ÉPICERIE	1 387 111.90 (Un Million Trois Cent Quatre Vingt Sept Mille Cent Onze Dirhams et Quatre Vingt Dix Centimes)	41 000.00 (Quarante Et Un Mille Dirhams)
POULETS,ŒUFS ET FILET DE DINDE	1 116 000.00 (Un Million Cent Seize Mille Dirhams)	33 000.00 (TrenteTrois Mille Dirhams)
VIANDE ET ABATS	1 480 000.00 (Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille Dirhams)	44 000.00 (Quarante Quatre Mille Dirhams)
LEGUMES ET FRUITS	870 140.00 (Huit Cent Soixante Dix Mille Cent Quarante Dirhams)	26 000.00 (Vingt Six Mille Dirhams)
PAIN ET GATEAUX	415 620.00(Quatre Cent Quinze Mille Six Cent Vingt Dirhams)	12 000.00 (Douze Mille Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Mr le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech, Hay Hassani Marrakech.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

NB :
En application des Dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'Economie et finances n° 3011.13 du 24 dthijja 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'Application de l'Article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 Mars 2013). Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 260/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
De L'Enseignement Supérieur Et De la recherche Scientifique
Académie régionale d'éducation et de formation Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
Bassin Scolaire Ibn Taymia

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 02/BS.IT/2020
« Séance publique »

Le **16 / 12 /2020** à dix Heures (10H), il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech(Hay Hassani- Marrakech), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix réservé aux petites et moyennes entreprises nationales pour :

. En Lot Unique

OBJET	L'estimation des coûts des prestations en(Dhs T'TC)	Cautionprovisoire (en dhs T'TC)
Prestation De Cuisson Au Profit De L'internet Du Lycée Ibn Taymia – CPGE - Marrakech	449 400.00 (Quatre Cent Quarante NeufMilleQuatre Cent dirhams)	13 400 .00 (Treize Mille Quatre Cent Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Mr le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée Ibn Taymia CPGE- Marrakech, Hay Hassani Marrakech.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

NB :
En application des Dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'Economie et finances n° 3011.13 du 24 dthijja 1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'Application de l'Article 156 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada 1 1434 (20 Mars 2013). Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 261/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE
SETTAT JANOUUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 13 /2020

Le lundi 14/12/2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la commune de Guisser à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant : Travaux d'électrification 1ère catégorie de foyers relevant de la commune de Guisser, province de Settata.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés publics de la commune de Guisser. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Huit Mille Dirhams (8.000,00 dhs)

- L'estimation du coût des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Quarante-Vingt-Douze Mille Cinq Cent Cinquante et Un Dirhams 60 cts (292.551,60 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la commune de Guisser ;
- soit les déposer contre récépissé au service précité ;
- soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le 03/12/2020 à 10 heures. Point de départ : le siège de la commune de Guisser

- Le 11/12/2020 à 10h est fixé comme date limite de dépôt des fiches techniques des poteaux, câbles et accessoires au service technique de la commune de Guisser dans les conditions prévues à l'article 34 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de la consultation.

N° 10 243/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudannt
Conseil de la Province
Direction Générale
des Services S.M
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N°32/2020

Le 16/12/2020 à 10h, il sera procédé dans la salle de réunion du conseil de la province de Taroudannt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Ait Boulmane relevant de la C.T. Tassoufi ;
- Equipement d'un puits pour l'alimentation en eau potable du douar Imanarin Tagmout relevant de la C.T Sidi Abdellah Ou Said, province de Taroudannt.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du conseil de la province de Taroudannt. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (10.000,00 dhs) dix mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de (470.202,00 dhs) quatre cent soixante dix mille deux cent deux dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du conseil de la province de Taroudannt ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 244/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région Beni-Mellal-khénifra
Province de Beni-Mellal
Cercle de Beni-Mellal
Caïdat Ouled-Yaïch
Commune Ouled-Yaïch
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 03 /S.R.R/ 2020

- le 17/12/2020 à 11 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant vente des biens saisis et non retirés dans le délai prescrits.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.

- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives :
- Demande de participation
- Photo copie de la C.I.N
- R.C et Cahier de charge légalisé
- Cautionnement provisoire de cinq cents dhs (500.00) seulement pour les lots dont l'estimation des prix est supérieure ou égale à mille dhs (1000.00).
- Les concurrents intéressés par cet appel d'offre doivent effectuer une visite de lieux des biens saisis le 03/12/2020 A 10h . rendez vous au siège de la commune des Ouled-yaïch.

N° 10 245/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région Beni-Mellal-khénifra
Province de Beni-Mellal
Cercle de Beni-Mellal
Caïdat Ouled-Yaïch
Commune Ouled-Yaïch
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 04 /S.R.R/ 2020

- le 17/12/2020 à 10 Heures du matin il sera procédé dans la salle des réunions de la commune des Ouled-yaïch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant vente des biens réformés.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service de la régie de recettes de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent :
- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la commune.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives :
- Demande de participation
- Photo copie de la C.I.N
- R.C et Cahier de charge légalisé
- Cautionnement provisoire de cinq cents dhs (500.00) seulement pour les lots dont l'estimation des prix est supérieure ou égale à mille dhs (1000.00).

- Les concurrents intéressés par cet appel d'offre doivent effectuer une visite de lieux des biens saisis le 03/12./2020 A 10h . rendez vous au siège de la commune des Ouled-yaïch.

N° 10 250/PA

« FIDUMAHOUB »
SARL
Cabinet de Conseils
Juridique & Fiscales
Tél : 06 63 22 19 29
CONSTITUTION

Société « MIS TRAVAUX »
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 15/10/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée et enregistrée le 22/10/2020, dont les caractéristiques sont :

Dénomination : MIS TRAVAUX S.A.R.L AU
Objet social : - NEGOCE, TRAVAUX DIVIRES
Siège social : 10 RUE LIBERTE ETG 3 APT 5 CASABLANCA
Capital social : fixé à

100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suite :

- Mr BENJEDDI MOHAMMED 1000 Parts de 100 dhs chacune.
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

La durée : 99 années à compter du jour de sa constitution.
Gérance : la société est gérée par Mr BENJEDDI MOHAMMED.

Registre de commerce : la société inscrit au registre de commerce de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 479741 dépôts légaux N° 753947 LE 13/11/2020

N° 10 246/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES HA-
BOUS ET
DES AFFAIRES ISLA-
MIQUES
UNIVERSITE AL QU-
RAOUIYINE
PRÉSIDENTE FES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°02/PR/2020

Le 15/12/2020 à partir de 11h du matin, il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Al Quarouiyine Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 02/PR/2020 pour les Travaux d'aménagement au siège de la Présidence de l'Université Al Quarouiyine à Fès « Salle de réunions et Portail » en lot Unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de la Présidence de l'Université Al Quarouiyine de Fès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante : (www.uaq.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante mille dirhams (60.000,00 dhs).

L'estimation du coût des travaux objet de cet appel d'offres est fixée à la somme de Un million huit cent dix mille dirhams toutes taxes comprises (1 810 000, 00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service Economique de la Présidence de l'Université Al Quarouiyine sise à Av. Abi Al Hssane Al Marini, Kasbah des Chardas, B.P : 2509 Fès ;

• Soit déposer contre récépissé leurs li auprès du service précité ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyer, par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Econo-

mie et des Finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 247/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDU-
CATION NATIONALE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE AREF
MARRAKCH - SAFI
DIRECTION D'EL KELAA
DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 20/INV/2020

Le 14/12/2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

□ Lot N° 01 : Travaux de construction des murs de clôture aux trois (03) écoles primaire relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

□ Lot N° 02 : Travaux d'aménagement de Huit (08) salles du préscolaire aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de - Lot N° 01 : (2 000,00 DH) Deux Mille Dirhams.

- Lot N° 02 : (1 600,00 DH) Mille Six Cent Dirhams.

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :

- Lot N° 01 : (135 000,00 DH) Cent Trente Cinq Mille Dirhams.

- Lot N° 02 : (100 776,00 DH) Cent Mille Sept Cent Soixante Seize Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;

- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le

portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 248/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 43/FDR/2020

Le 17/12/2020 à 11h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : ACHAT EQUIPEMENTS DES CENTRES DE SANTE RURAL NIVEAU 2 (ZAIDA), NIVEAU 1 (BOUTKHOBAY, MIBLADEN ET AGOUDIM) ET DES DISPENSAIRES RURAUX (AIT LAABASSE ,AIT MOULI ,TIKAJOUINE, TAMZAGHART, AIT MERZOUGUE , ALMOU ABOURI ET TAEEAARTE) RELEVANT DE LA DELEGATION DE SANTE A LA PROVINCE DE MIDELT

LOT UNIQUE : ACHAT DES EQUIPEMENTS MEDICAUX TECHNIQUES

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétaire Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLES DIRHAMS (20 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : NEUF CENT DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE ET UN DIRHAMS ET 00 CENTIMES (910 951.00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 10 249/PA

ANNONCE PUBLICITAIRE

Création de la Ste LATREPC SARL à l'associé unique sous la gérance de Mlle LARHO KHADJIA avec un capital de 100.000 DH domiciliée chez SAGMEI sis n° 193 195 AV CHEHID ABDELALI BEN CHKROUN HAY TAKADOU SAFI
- Activité/Travaux divers ou construction électricité.
- Climatisation, plomberie, nettoyage gardiennage.
- Inscrite au registre de commerce sous le n° 10929 le 2-11-2020 au tribunal de première instance de Safi.

N° 10 230/PA

SAFI TRUCK PARTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE :

DH.10.000,00

SIÈGE SOCIAL : SAFI,
BLOC 64 GROUPE B
N° 12 BIS SAIDA 2

1- Suivant délibérations de l'A.G.O du 19/10/2020, les associés de la SOCIETE « SAFI TRUCK PARTS » S.A.R.L EN LIQUIDATION ont été décidé la clôture définitive de la liquidation ainsi que les comptes définitifs de la liquidation qui en résultent faisant ressortir un solde négatif de 3.671.263,86 DH.
2- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de SAFI le 04/11/2020 sous le n° 2156.

N° 10 232/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Casablanca-Settat
Province de Settat
Cercle d'Elbouraj
Caidat des Béni
Meskine El Gharbia
Commune Sidi
Ahmed El Khadir
Direction des Services
Service des recettes

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
Sur offres de prix

n° : 01/SAK/2020

Le jeudi 17/12/2020 à 11h, il sera procédé dans le bureau de M. le président de la commune Sidi Ahmed El Khadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° : 01/SAK/2020 pour l'affermage de trois boutiques et une maison qui se trouvent au centre Od Si Moussa CT Sidi Ahmed El Khadir (parmi les biens de la commune Sidi Ahmed El Khadir).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service recettes de la commune Sidi Ahmed El Khadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Mille deux cent dh (1.200,00 dh) pour chaque boutique, l'estimation des coûts d'affermage mensuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent dh (400,00 dh TTC) pour chaque boutique.

- Mille huit cent dh (1.800,00 dh) pour la maison, l'estimation des coûts d'affermage mensuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six cent dh (600,00 dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° : 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du service recettes de la Commune Sidi Ahmed El Khadir
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 10 231/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BOULEMANE
COMMUNE IMOUZZER
MARMOUCHA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
04/2020

Le Jeudi 17 Décembre 2020 à 10h 30 du Matin, il sera procédé dans le bureau de M. Le président de La Commune D'Imouzzer Marmoucha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : L'Aménagement du Marché communal à LA COMMUNE IMMOUZZER MARMOUCHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service des marchés relevant de la commune Imouzzer Marmoucha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TTC ET 00 CTS (464.880,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre à la commune d'Imouzzer Marmoucha ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 233/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région
Casablanca - Settat
Direction Provinciale
d'El-Jadida
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 07J/EXP/2020

1. Le lundi 14 décembre 2020 à 10heures il sera procédé, dans les bureaux de la direc-

tion provinciale du ministère de l'éducation national et de formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique situé au boulevard ibnou TOUMARET plateau ELJADIDA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour l'achat de matières et fournitures pour les classes d'enseignement préscolaire relevant la direction provinciale d'El-Jadida (lot unique)

2. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des appels d'offres - service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumaré, Plateau à El-Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics www.marchespublics.gov.ma

3. Le cautionnement provisoire est fixé à 4 500,00 DH (quatre mille cinq cent dirhams)

4. L'estimation des coûts des prestations est fixée à 376 290,43 DH TTC (trois cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-dix dirhams et quarante-trois centimes TTC)

5. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

6. Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumaré, Plateau à El-Jadida, jusqu'au lundi 14 décembre 2020 à 10 heures.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma, en application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,

7. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 10 234/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert n° 19/PRDTS/INDH/2020 Le 15/12/2020 à 11h00 min Il sera procédé, dans la salle n°2 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour les Travaux de Construction d'une citerne enterré de 120m3 au douar Zaouia à la commune de Rasse Oumlil, Province de Guel-

min.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des Budgets et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille Dirhams (7.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Trente Mille Quatre Cent Trente Deux Dirhams et Zéro Centime (231.432,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de cette Province.

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 235/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION FES MEKNES
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE DE TAZA
DIVISION DES RES-
SOURCES FINANCIERES
AVIS D'APPEL A LA
CONCURRENCE PAR OF-
FRES DES PRIX,
RELATIF A LA GESTION
DELEGUEE DU SERVICE
PUBLIC : PARKINGS-
AUTOS n°: 4/2020 D.R.F.
SEANCE PUBLIQUE.

Le MARDI 15/12/2020 à 10:00 H du Matin, il sera procédé au Siège de la Commune de TAZA (Place 20 Aout) à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres concernant la gestion déléguée du service public : PARKINGS-AUTOS, en un seul Lot, pour une durée d'une année commençant après la signature du contrat et après délivrance de l'ordre de service par le Président de la Commune.

Lot contenu: Parkings situés à Taza Ville Nouvelle:
1- Parking situé en face du Marché Ville Nouvelle, allant de la rue menant à la place Al Massira passant par l'école Assouk jusqu'à la limite de la plaque d'interdiction vers la place de l'indépendance et allant de Barid Al Maghrib tout au long du Marché Ville Nouvelle.

2- Parking situé en face du complexe commercial Bd. Bir Anzarane, limité entre l'arrêt des bus du transport urbain jusqu'à la station essence Mobil et l'arrêt d'en face.

3- Parking situé à Place de l'Indépendance en face de l'Hôtel Dauphiné.

4- Parking situé à côté du Café TITANIC sur Bd. Allal El Fassi.

5- Parking situé à côté de la Conservation Foncière du

Cadastre et de la Cartographie, Bd. Allal El Fassi et la partie située entre Bd. Allal El Fassi et Bd. Allal Ibn Abdelah.
6- Parking situé à la Place de Zeraktouni allant du Laboratoire des analyses médicales (Abou Abdelah) jusqu'à Bd. Allal Ibn Abdelah, sauf rue Med El Kasbaoui et Bd. Allal Ibn Abdelah.

7- Parking situé à la Place de Mly Rachid à côté du 2ème Annexe Administrative, sauf Bd. Med V.

8- Parking situé à Bd. Jean Cenedy, allant de la limite de l'entrée de réservoir al amane jusqu'à la fin du Bd. et la station en face du restaurant la ROSEE, et la place du jardin mauritania.

Sont acceptées à la Concurrence les personnes morales assujetties au Droit Public ou Privé.

Les dossiers des Concurrents doivent être déposés:
*Soit dans le Bureau d'Ordre sis au siège de la Commune (place 20 Aout); contre Récépissé.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité;

*Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont:

A- Pour chaque concurrent lors du dépôt du dossier d'offres:
I- Dossier Administratif comprenant:

1- La Déclaration sur l'Honneur;

2- Le Récépissé original du Cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire d'un montant de : 50.000,00 DH.

3- Cahier des Charges signé par le Concurrent avec la mention "Lu et accepté toutes les conditions"

Ce cahier des charges peut être retiré de la Division des Ressources Financières (Bureau N°: 1, 2° Annexe administrative-Bd. Med V) ou du portail des marchés publics.

II- L'offre Financière Comprenant:

*L'Acte d'Engagement qui comprend le montant annuel (en lettres et en chiffres) que le Concurrent s'engage à donner à la Commune contre l'exploitation du service public sus indiqué TTC.

B- Pour le concurrent estimé admis:

I- 1- La ou les Pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du Concurrent.

2- L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

3- L'Attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S. certifiant que le Concurrent est en situation régulière envers cet Organisme;

4- Le Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce.

II- Dossier Technique comprenant:

*Une Note indiquant les moyens Humains et Techniques du Concurrent.

N° 10 236/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département
des Eaux et Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
du Nord-Est

Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
de Taza

Direction Provinciale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
de Taza

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°14/2020/
DPEFLCD /11 /PS

Le 05 Janvier 2021 à 10H, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Taza, (Place 20 Aout - Taza El Jadida /Taza), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour la fourniture de plants forestiers individualisés normalisés en substrat et conteneurs exigés à livrer au niveau de la pépinière forestière de BOUHLOU, relevant de la DPEFLCD de Taza, Province de Taza

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des programmes, suivi, et évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. « www.marchespublics.gov.ma »

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Vingt Dix Mille dirhams (90 000,00 DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de :

- Montant annuel maximum : Trois Millions Huit Cent Quarante Mille dirhams (3 840 000,00 DH)

- Montant annuel minimum : Deux Millions Quatre Cent Mille dirhams (2 400 000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des programmes, suivi, et évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Taza.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés public.

Les échantillons, exigés par le dossier d'Appel d'Offres doivent être déposés dans le bureau des programmes, suivi, et évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Taza (place 20 Aout - Taza El Jadida/ Taza) avant le 04/01/2021 à 16h, heure limite pour le dépôt des échantillons.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 237/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Ouauzerth
Caïdat de Ouauzerth
Commune de Isseksi
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 01/2020
SEANCE PUBLIC

Le lundi 14 DECEMBRE 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la commune Territoriale d'Isseksi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix par lots séparés concernant :

- L'Affermage des dépendances du Souk hebdomadaire comprenant (lieux des ventes publiques – souk aux bestiaux) .

Et ce, pour une durée de douze mois du 01 janvier au 31 décembre 2019 .

- Le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dirhams (10000.00 dhs) pour l'Affermage du souk hebdomadaire .

- le prix estimatif est fixé à 60.000,00 dhs

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au service de la régie en recettes de la commune d'isseksi. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 ET 31 du décret N° 02.12.349 du 20 MARS 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion .

Les concurrents peuvent - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Président de la commune d'isseksi .

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception .

- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- soit les envoyer par courrier électronique au portail .

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 02.12.349 du 20mars 2013 à savoir :

Un dossier administratif comprenant :

a) la déclaration sur l'honneur signée et timbrée .b) la / les pièces conférées à la personne agissant au nom du concurrent

c) l'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière .

d) l'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme

e) le récépissé de cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui tient lieu .

f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce .

Un dossier technique comprenant :

Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, la nature et l'importance des

prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé .

N° 10 238/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Azilal

Cercle de Ouauzerth
Caïdat de Ouauzerth
Commune de Isseksi
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 02/2018
SEANCE PUBLIC

Le lundi 14 DECEMBRE 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la commune Territoriale d'Isseksi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix par lots séparés concernant :

- L'Affermage de L'Abattoir communale .

Et ce, pour une durée de douze mois du 01 janvier au 31 décembre 2019 .

- Le cautionnement provisoire est fixé à dix mille dirhams (7.000.00 dhs) pour l'Affermage du souk hebdomadaire .

- le prix estimatif est fixé à 15.000,00 dhs

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au service de la régie en recettes de la commune d'isseksi. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 ET 31 du décret N° 02.12.349 du 20 MARS 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion .

Les concurrents peuvent - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Président de la commune d'isseksi .

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception .

- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- soit les envoyer par courrier électronique au portail .

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret N° 02.12.349 du 20mars 2013 à savoir :

Un dossier administratif comprenant :

a) la déclaration sur l'honneur signée et timbrée .

b) la / les pièces conférées à la personne agissant au nom du concurrent

c) l'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière .

d) l'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme

e) le récépissé de cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui tient lieu .

f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce .

Un dossier technique comprenant :

Une note indiquant les moyens humains et tech-

niques du concurrent, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé .

N° 10 239/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya Région
Marrakech Safi
Préfecture de la Province
de Youssoufia

Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme
et de l'Environnement
ARRETE GUBERNATORIAL N°61 EN DATE DU 11 NOVEMBRE 2020

ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DU CENTRE SIDI CHIKER

RELEVANT DE LA C.T SIDI CHIKER ;
PROVINCE
DE YOUSOUFIA

En vertu de l'arrêté émis par le Gouverneur de la province de Youssoufia sous le N°61 du 11/11/2020.

Il sera procédé à la commune Sidi Chiker, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du 28 décembre 2020 au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du centre Sidi Chiker au niveau de la commune territoriale Sidi Chiker.

Le dossier de l'enquête publique est déposé avec l'arrêté Gubernatorial ainsi que le registre mis à la disposition du public en vue d'y consigner les observations et les suggestions relatives au projet au siège de la commune Sidi Chiker pendant 20 jours, la période de l'enquête publique.

N° 10 239/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Education
Nationale et de la Formation
Professionnelle

De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Education et de Formation
Région Drâa-Tafilalet

Direction Provinciale
de Midelt
AVIS DE
CONSULTATIONS
ARCHITECTURALES
(Séance publique)

Le 14/12/2020, il sera procédé, au siège de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, à l'ouverture des plis concernant la consultation Architecturale suivante :

Consultation architecturale n° 05/MID/CA/2020

• Objet :
«CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DULYCEE QUALIFIANT MOUSSA IBN NOSSAIR A LA CT BOUMIA ET L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT ABDELMOUMEN A LA CT TOUNFIT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELETT»

• Heure d'ouverture des plis : 11:00

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à

réaliser est de :
1 656 460,00 DH HT (Un million six cent cinquante-six mille quatre cent soixante-Dirhams et 00 Centimes)
HT Consultation architecturale n° 06/MID/CA/2020

• Objet :

«CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE SIJILMASSA ET AU LYCEE COLLEGIAT MY YOUSSEF A LA CT MIDELETT, ET AU LYCEE COLLEGIAT IMILCHIL A LA CT IMILCHIL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELETT»

• Heure d'ouverture des plis : 12:00

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

□ Le budget prévisionnel du projet de construction (HT) est de : 1 197 330,00 DH HT (Un million cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente Dirhams et 00 Centimes) HT

□ Le budget prévisionnel du projet d'aménagement (HT) est de : 1 107 500,00 DH HT (Un million cent sept mille cinq cent Dirhams et 00 Centimes) HT

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101, et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certains règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :

• Soit déposer leurs plis, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage sis à l'adresse précitée ;

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation architecturale.

N° 10 240/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Education
Nationale et de la Formation
Professionnelle de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Education
et de Formation Région

Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale
de Midelt
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
SUR OFFRES DE PRIX
(Séance publique)

Le 14/12/2020, il sera procédé au bureau du chargé de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aréf DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit : Appel d'offres n° 46/MID/INV/2020

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DULYCEE QUALIFIANT MOUSSA IBN NOSSAIR A LA CT BOUMIA ET L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT ABDELMOUMEN A LA CT TOUNFIT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELETT»

• Heure d'ouverture des plis : 10h00

• Cautionnement provisoire : 1 500.00DHS (mille cinq cents dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 66 000,00 dh (Soixante-six mille dh)

Appel d'offres n° 47/MID/INV/2020

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE SIJILMASSA ET AU LYCEE COLLEGIAT MY YOUSSEF A LA CT MIDELETT, ET AU LYCEE COLLEGIAT IMILCHIL RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELETT»

• Heure d'ouverture des plis : 10h30

• Cautionnement provisoire : 1 500.00DHS (mille cinq cents dirhams)

□ L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 48 000,00 DH TTC (Quarante-huit mille Dirhams) TTC

□ L'estimation du projet d'aménagement (TTC) est de : 48 000,00 DH TTC (Quarante-huit mille Dirhams) TTC

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue El massira Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité .

• soit déposés contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres .

N° 10 241/PA

Royaume du Maroc
La Bibliothèque Nationale
du Royaume du Maroc
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS
N°06/2020
(Séance publique)

Le 14 décembre 2020 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc sise à Rabat : Avenue Ibn Khaldoun, Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 06/2020, ayant pour objet : Travaux de peinture du bâtiment de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc « Site Ibn Khaldoun » en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DH (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.229.486,40 DH TTC (Un Million Deux Cent Vingt Neuf Mille Quatre Cent Quatre Vingt Six Dirhams et Quarante Centimes Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, sise à Avenue Ibn Khaldoun, Agdal – Rabat ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;

• Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;

• Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 10 242/PA

Royaume du Maroc
La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2020
(Séance publique)

Le 14 décembre 2020 à 09H00, il sera procédé dans les bureaux de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc sise à Rabat : Avenue Ibn Khaldoun, Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 05/2020, ayant pour objet : **Travaux de réhabilitation d'étanchéité des bâtiments de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **12.000,00 DH (Douze Mille Dirhams).**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **791.340,00 DH TTC (Sept Cent Quatre-Vingt-Onze Mille Trois Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, sise à Avenue Ibn Khaldoun, Agdal – Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

NB : Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau:

Secteur	Qualification	Classe
N	N1	3

N° 10 207/PA

Royaume du Maroc
La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2020
(Séance publique)

Le 14 décembre 2020 à 13H00, il sera procédé dans les bureaux de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc sise à Rabat : Avenue Ibn Khaldoun, Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 07/2020, ayant pour objet : **Travaux de réfection et d'entretien de l'électricité des locaux du bâtiment de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **40.000,00 DH (Quarante Mille Dirhams).**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.536.552,00 DH TTC (Un Million Cinq Cent Trente Six Mille Cinq Cent Cinquante Deux Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, sise à Avenue Ibn Khaldoun, Agdal – Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

NB : Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau:

Secteur	Qualification	Classe
J	J1	2

N° 10 208/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
de la Région de Rabat Sala Kenitra
Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS
SEANCE - PUBLIQUE
N° 28/DPK/2020

Le 14/12/2020 à 10H 00 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique sis à Rue Abdelaziz Boutaleb - Mimosa- B.P 407 -Kenitra-, à l'ouverture des plis en séance publique relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°28/DPK/2020 pour :

OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE MOHAMED BEN BRAHIM A LA COMMUNE MOGRAN PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE

➤ **MONTANT DE L'ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS EN DIRHAMS (T.T.C) :**
18 655 539,81Dhs TTC
(Dix Huit Millions Six Cent Cinquante Cinq Mille Cinq Cent Trente Neuf Dirhams 81 Cts TTC)

➤ **MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS :**
340 000,00 Dhs (Trois Cent Quarante Mille Dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kenitra **SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)**. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kenitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kenitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du Règlement de la consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit:

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	2	A ₁

-Ce certificat tient lieu du dossier technique.
-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du Règlement de Consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la direction provinciale du ministère de l'Éducation Nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kenitra.

N° 10 210/PA

Royaume du Maroc
La Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°08/2020
(Séance publique)

Le 14 décembre 2020 à 15H00, il sera procédé dans les bureaux de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc sise à Rabat : Avenue Ibn Khaldoun, Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 08/2020, ayant pour objet : **Travaux de réfection et d'entretien de la détection et protection incendie des locaux du bâtiment de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10.000,00 DH (Dix Mille Dirhams).**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **327.744,00 DH TTC (Trois Cent Vingt Sept Mille Sept Cent Quarante Dirhams Toutes Taxes Comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux Conditions et Formes de Passation des Marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, sise à Avenue Ibn Khaldoun, Agdal – Rabat ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

NB : Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau:

Secteur	Qualification	Classe
K	K7	2

N° 10 209/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUJANNT
CERCLE : OULED TEJMA
ANNEXE : OULED M'HALLA
COMMUNE : LAKHNAFIF
LES RESSOURCES HUMAINES

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNEL
AU TITRE DE L'ANNEE : 2020

LE PRESIDENT DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE LAKHNAFIF ORGANISERA UN EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'ANNEE : 2020 AUX FONCTIONNAIRES DE LA DITE COMMUNE AYANT 6 ANS D'ANCIENNETE DANS LE GRADE : ADJOINT TECHNIQUE 3 EME GRADE, AU SIEGE DE LA COMMUNE LAKHNAFIF. VOIR TABLEAU CI-DESSOUS :

GRADE ACTUEL	LE NOUVEAU GRADE	Nombre de postes	LES EPREUVES	DUREE	COTEFFI CIENT	DEBUTERIE DELAI DE DEPOSIT DES CANDIDATURES	HEURE ET DATE DE PASSATION D'EXAMEN
ADJOINT TECHNIQUE 3EME GRADE	ADJOINT TECHNIQUE 3EME GRADE	01	Epreuve Ecrite Générale: Objet d'ordre Professionnel	2 H	2	18/12/2020	20/12/2020 A 9 H 00
			Epreuve Orale : Entretien au sujet divers dans le but d'évaluation des capacités de l'intéressé	Entre 15 et 30 min	3		

N° 10 211/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
 .
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert n°11/BG2/2020

Achat de matériel et mobilier de bureau pour le compte de la province de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- L'appel d'offres est ouvert sur offre de prix.
- Bien lire l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Sept cent soixante-treize mille deux cent vingt Dirhams et zéro Centimes (773.220,00 Dhs).
- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 214/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
SECRETARIAT GENERAL
 .
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert n°16/BG2/2020

Travaux de construction de quatorze (14) logements de fonction à la ville de Guelmim - Province de Guelmim :

- Lot 1 : travaux de viabilisation du site du projet de construction de 14 logements de fonction
- Lot 2 : travaux de construction de Huit (8) logements de fonction (superficie 200 m2).
- Lot 3 : travaux de construction de Six (6) logements de fonction (superficie 150 m2).

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- Les cautionnements provisoires sont fixés comme suit :
 - Lot 1 : (30.000,00 dh) Trente mille dirhams.
 - Lot 2 : (120.000,00 dh) Cent vingt mille dirhams.
 - Lot 3 : (80.000,00 dh) Quatre vingt mille dirhams.
- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 215/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL

AVIS RECTIFICATIF D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE N°48/INDH/2020

Le Gouverneur de la Province de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 48/INDH/2020, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MARCHÉ PERMANENT AU QUARTIER KARIAT ECHEMSS A LA VILLE DE SAFI.

publiée dans les journaux suivants :

- Libération N° 9157 du 04/11/2020
- Risalataloumma N° 11665 du 04/11/2020

est modifié comme suit :

- date d'ouverture des plis : 03/12/2020 à 10:00H
- Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : SEPT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUINZEDIRHAMS ET SOIXANTE CTS (7 797315,60DHS) TTC.

Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale des certificats de qualification et de classification suivants:

Secteur	Classe	Qualification exigée
A : Construction	3	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiments.

au lieu de

- date d'ouverture des plis : 26/11/2020 à 10:00H
- Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DIRHAMS (7 996 692,00)TTC.
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale des certificats de qualification et de classification suivants:

Secteur	Classe	Qualification exigée
A : Construction	3	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiments.
L : menuiserie- charpente	2	L8 : Charpente métallique.

N° 10 212/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL

AVIS RECTIFICATIF D'OUVERTURE DES PLIS RELATIVE AL'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE N°51/INDH/2020

Le Gouverneur de la Province de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 51/INDH/2020, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEMODIALYSE A LA CT HRARA A LA PROVINCE DE SAFI.

publiée dans les journaux suivants :

- Libération N° 9163 du 12/11/2020
- Risalataloumma N° 11671 du 12/11/2020

est modifié comme suit :

- Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : DEUX MILLIONS DEUX CENTS VINGT NEUF MILLE DOUZEDIRHAMS (2 229 012,00 DHS) TTC.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale des certificats de qualification et de classification suivants:

Secteur	Classe	Qualification exigée
A : Construction	4	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiments.

au lieu de

- Estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ DIRHAMS SOIXANTE CTS TTC (2 151225,60).
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N° 10 213/PA

Sport

Une issue plus ou moins satisfaisante pour les joueurs du Raja

Les primes de matches déboursées en attendant le reste



Le comité dirigeant du Raja, section football, est bien déterminé à ne pas faire durer ce semblant de climat où la tension est de mise. Et pour faire montre de sa volonté de résoudre les problèmes avant la reprise des compétitions officielles, la première mesure prise a été de régler les primes de matches en retard que le club devait aux joueurs, en attendant que les autres dus, tranches de primes de signature soulagées de 30% et salaires restants, soient déboursés.

Voilà ce qui devrait en quelque sorte conforter les joueurs qui ont repris les entraînements au début de cette semaine, marquée d'ailleurs par la démission, contre toute attente, du président du club, Jawad Ziyet. Ce dernier qui a justifié sa décision par des raisons personnelles a annoncé qu'il ne quittera son poste qu'une fois l'assemblée générale tenue le mois prochain, sachant que pour le moment c'est silence radio en ce qui concerne les prétendants à la présidence, alors que le nom

de Salaheddine Mezouar avait circulé ces derniers jours, mais cela n'a été qu'une rumeur aussitôt démentie par l'entourage de l'ex-ministre des Affaires étrangères.

Une mini-crise dont le Raja se serait passé volontiers s'il n'y avait pas cette histoire de renforcement de l'effectif vivement réclamé par le public et aussi par l'entraîneur Jamal Sellami qui a conditionné sa présence à la tête du staff technique par le recrutement de quatre joueurs de valeur dans des postes bien précis.

Pour le moment, seul l'ex-sociétaire du Mouloudia d'Oujda, Noh Saadaoui, a pu rejoindre officiellement le club, tandis que l'ex-Jdidi, Marouane Hadhoudi, devrait parapher incessamment son contrat pour remplacer Badr Benoun parti pour Al Ahly d'Egypte contre la coquette somme de 2 millions de dollars versés en intégralité dans la trésorerie du club.

Ce qui est bon signe pour le Raja, c'est que le club a pu conserver l'ensemble de ses cadres et le

renforcement des rangs devrait se rapporter uniquement à quelques doublures appelées à être d'un grand apport pour le club qui, une fois encore, sera engagé sur trois tableaux la saison prochaine : la Botola dont il est le tenant du titre, la Coupe du Trône et la Ligue des champions.

Mais bien avant ces épreuves, le Raja aura à disputer une demi-finale retour de la Coupe arabe Mohammed VI des clubs champions contre l'équipe égyptienne d'Al Ismaili qui s'était imposée au match aller sur le petit score de 1 à 0. La date de la seconde manche, prévue au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, sera communiquée dans les prochains jours et le Raja doit mettre au placard toutes ses misères en vue d'être fin prêt pour cette opposition et baliser son chemin pour la finale dont le vainqueur empochera pas moins de 6 millions de dollars. Un pactole qui effacera pratiquement toutes les créances du club. Ça vaut le coup donc de laisser les querelles pour plus tard.

Mohamed Bouarab

Infos

Arbitrage

La Direction nationale des arbitres organise le 29 novembre l'examen national pour la promotion des arbitres des ligues au niveau d'arbitre national.

Cet examen, qui connaîtra la participation de 507 arbitres, se déroulera dans quatre centres régionaux à Meknès, Agadir, Settat et Kénitra conformément aux mesures sanitaires en vigueur pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Cinq national

L'équipe nationale de basketball poursuit son stage en Turquie, en préparation à la première phase des éliminatoires du Championnat d'Afrique (Afro-Basket 2021), prévue à Alexandrie du 27 au 29 novembre.

La sélection nationale a joué un match contre l'équipe turque de Higgpac permettant au sélectionneur national, Naoufal Alouaryachi, de constater les niveaux technique, tactique et physique du groupe, a indiqué dans un communiqué la Commission temporaire chargée de la gestion de la Fédération Royale marocaine de basketball.

Le Maroc évolue au groupe 4 qui comprend également l'Égypte, l'Ouganda et le Cap-Vert.

Handisport

La Fédération Royale marocaine des sports pour personnes en situation de handicap a annoncé que l'équipe nationale A d'athlétisme entame un stage de concentration du 16 novembre au 4 décembre au Centre national Mohammed VI des handicapés à Salé en prévision des prochaines échéances internationales, notamment les Jeux paralympiques de Tokyo 2021.

Ce stage, qui connaît la participation de huit athlètes, vise à consolider la préparation des sportifs marocains et à renforcer leurs capacités physiques et techniques, à la lumière de la suspension des activités sportives en raison de la pandémie du coronavirus.

La sélection nationale des locaux en stage à Maâmora



La sélection nationale des joueurs locaux effectuera, du 20 au 28 novembre, un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, dans le cadre des préparatifs pour le Championnat d'Afrique des nations (CHAN). A cet effet, le sélectionneur national, Lhoucine Ammouta, a fait appel à 26 joueurs pour prendre part à ce stage, a indiqué la Fédération Royale marocaine de football dans un

communiqué publié jeudi sur son site internet.

Les joueurs retenus vont effectuer un test de dépistage du Covid-19, conformément au protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, a fait savoir la même source.

Voici, par ailleurs, la liste des 26 joueurs convoqués: Mohamed Amssif (FUS Rabat), Anas Zniti (Raja de Casablanca), Hicham El Majhed (Ittihad de Tanger), Omar Namsaoui (Renaissance de Berkane), Mohamed Al Makahasi (Raja de Casablanca), Mehdi Kernas (Difaâ d'El Jadida), Réda Selim (AS FAR), Ismail Mokadem (Renaissance de Berkane), Soufiane Bouftini (Hassania d'Agadir), Abdellah Khafifi (Mouloudia d'Oujda), Abdellkarim Baadi (Renaissance de Berkane), Naoufal Zarhouni (FUS Rabat), Larbi Naji (Renaissance de Berkane), Walid Karti (Wydad de Casablanca), Reda Jaadi (FUS de Rabat), Ibrahim Bahraoui (Renaissance de Berkane), Yahya Jabrane (Wydad de Casablanca), Anas Bach (FUS de Rabat), Zakaria Hadraf (Renaissance de Berkane), Adam Neffati (Mouloudia d'Oujda), Hamza Moussaoui (Moghreb de Tétouan), Reda Hajhouj (FUS de Rabat), Abdellah Hafidi (Raja de Casablanca), Ayoub Kaabi (Wydad de Casablanca), Soufiane Rahimi (Raja de Casablanca) et Mohammed Ali Bamamar (Ittihad de Tanger).

Zaya et Amri rejoignent l'OCS

L'Olympique Club de Safi (OCS), section football, s'est adjugé les services de deux nouveaux joueurs, à savoir Mehdi Zaya (24 ans) et Mouncef Amri (25 ans), qui défendront les couleurs du club pour les deux prochaines saisons.

Mehdi Zaya (arrière droit) a déjà joué pour le compte des équipes du Kawkab Athlétique club de Marrakech (KACM) et de l'Olympique de Khouribga (OCK) alors que Mouncef Amri (arrière gauche) a évolué au club du Kénitra Athlétique Club (KAC). Le bureau dirigeant de l'OCS ambitionne, cette saison, de réaliser des transferts à la hauteur des ambitions affichées par le club et ses différentes composantes, rappelle-t-on.

Ainsi, le club a déjà recruté le milieu de terrain offensif Hicham Laroui, l'international libyen Oussama Al-Badawi et l'international ivoirien Kassi Thierry Martial, et a renouvelé les contrats du défenseur Mehdi Attouchi, du Brésilien Claudio Raphael et du milieu de terrain offensif, Zakaria Lahlali.

A rappeler que l'OCS a terminé la Botola Pro D1 en 13^e position avec 33 points (6 victoires, 15 nuls et 9 défaites).

Dans le rouge, la Serie A se tourne vers des fonds privés



Le football italien, dans le rouge vif avec la pandémie de coronavirus, a approuvé l'entrée d'investisseurs privés dans la gestion des futurs droits TV, avec la promesse d'1,7 milliard d'euros d'argent frais.

À l'unanimité, les vingt clubs de l'élite ont approuvé jeudi à Rome l'offre d'un trio d'investisseurs privés, comprenant notamment l'ancien argentier de la Formule 1 CVC, a-t-on appris auprès de la Ligue italienne.

Ce trio CVC-Advent-FSI doit prendre 10% des parts de la future société chargée de commercialiser et gérer les droits TV. En échange, ces fonds apporteront 1,7 milliard d'euros, une manne espérée par les clubs alors que leurs comptes enregistrent des pertes records en raison de la pandémie de coronavirus.

"Il est essentiel d'être parvenu à un accord sur la valorisation de notre football, un accord qui vaut 1,7 milliard mais qui doit encore être finalisé", a souligné le président de la Serie A, Paolo Dal Pino.

Après la décision créant la société dédiée à la commercialisation et la gestion des futurs droits TV en septembre, ce nouveau vote marque une étape majeure dans le processus. Mais la formalisation de cette entente et la signature d'un contrat pourraient encore pren-

dre plusieurs mois.

Cette alliance inédite avec des investisseurs privés était encore contestée par certains clubs il y a quelques semaines. Mais la somme importante mise sur la table a fini par mettre tout le monde d'accord, alors que certains clubs peinent encore à payer les salaires des mois de juillet et août.

La pandémie de coronavirus, et ses conséquences en termes de sponsoring, de billetterie, d'effets financiers sur les droits TV ou même de revenus sur le marché des transferts, a accentué les difficultés économiques du football italien, déjà en situation précaire depuis plusieurs années.

En dépit d'un accord de réduction salariale avec les joueurs au printemps, la Juventus a annoncé un déficit de 89,7 millions d'euros pour l'exercice 2019-2020. Le trou a atteint 195 millions à l'AC Milan, plus de 200 millions à l'AS Rome et devrait être de l'ordre de 100 millions à l'Inter Milan.

Les pertes cumulées des vingt clubs de Serie A pour la saison 2019-20 s'élevaient ainsi à 770 millions d'euros pour la saison 2019/2020, selon une estimation de la Gazzetta dello sport.

Cela constituerait le plus gros déficit cumulé de la première division italienne, au-delà du précédent de la saison 2002-03 (perte de

536 M EUR), selon le quotidien sportif.

Du côté des droits TV, la Serie A génère actuellement 973 millions d'euros par an pour sa diffusion en Italie et 371 M EUR pour l'étranger.

La dernière attribution, en 2018, avait déçu les acteurs du football italien, car ces droits (pour la période 2018-2021) étaient stables par rapport à la période précédente, pendant qu'ils flambaient dans les autres grands championnats européens.

L'un des objectifs principaux de la future société chargée de commercialiser les futurs droits TV (pour la période 2021-24) sera ainsi de "booster" ces revenus en trouvant de nouveaux débouchés.

Le fonds CVC, qui va découvrir la Serie A si l'accord se formalise, est déjà bien identifié dans le sport: il détenait la majorité des parts du Championnat du monde de Formule 1 de 2006 à 2016 et est aujourd'hui présent dans le rugby (Championnat anglais et Pro14).

Le football belge a perdu 50% de ses revenus

Les 21 clubs du football professionnel belge ont déjà perdu 50% de leurs revenus cette année à cause de la crise du coronavirus et s'attendent à des conséquences financières "très lourdes" pour la saison 2020-2021, a annoncé jeudi la Pro League.

Ces clubs déplorent une "perte presque complète" des revenus enregistrés dans les stades les jours des matchs (billetterie, petite restauration, etc.) puisque ceux-ci se jouent à huis clos.

Et comme les coûts fixes sont maintenus (coûts salariaux, infrastructure, non-recours au chômage technique) "il semble très probable" que la situation s'aggrave encore pendant la saison en cours, déclare la Pro League dans un communiqué.

Globalement, "la comparaison entre les périodes de mars à septembre 2019 et 2020 indique une perte globale de revenus de 275 millions d'euros, soit près de 50%", est-il précisé. Environ 80% de cette perte se concentre sur le 3e trimestre (juillet à septembre).

Ces chiffres concernent les 18 clubs évoluant actuellement en Jupiler Pro League (l'équivalent de la L1 ou première division) auxquels s'ajoutent Westerlo, Lommel et l'Union Saint-Gilloise qui jouent en deuxième division, a précisé à l'AFP un porte-parole de la Pro League, Stijn Van Bever.

La Fifa va imposer un congé maternité pour les footballeuses

Un an après le succès du Mondial féminin de football, la Fifa entend mieux protéger les joueuses enceintes et imposer un congé maternité à ses 211 pays membres, nouvelle étape dans la professionnalisation de la discipline.

"Nous voulons voir plus de femmes jouer au football, et en même temps avoir une famille", a expliqué à plusieurs journalistes Sarai Bareman, responsable du football féminin au sein de l'instance mondiale, jeudi lors d'une conférence téléphonique.

Alors que la plupart des footballeuses de l'élite cumulent sans difficulté haut niveau et enfants, une carrière féminine reste souvent synonyme de renoncement ou report de la maternité, à l'exception de quelques pays pionniers dont les États-Unis.

La Fifa a donc annoncé qu'elle proposerait lors de son Conseil de décembre une série de mesures applicables à partir de 2021 à ses 211 fédérations membres, qui offrent pour l'heure des garanties très inégales selon le droit et les pratiques locales.

Les clubs engagés au niveau international - donc placés sous la juridiction de l'ins-

tance de Zurich - devront proposer un congé maternité "d'au moins 14 semaines, dont huit après la naissance", rémunéré "au minimum les deux tiers du salaire contractuel" de la joueuse.

Pendant cette période, ils pourront recruter un joker médical - concrètement, une joueuse enregistrée en dehors de la période normale du marché des transferts -, quitte à l'intégrer durablement si les deux parties le souhaitent.

Il leur sera interdit de "soumettre la validité des contrats au fait que la joueuse soit enceinte ou le devienne": en cas de licenciement pour ce motif, le club sera sanctionné non seulement financièrement mais aussi "sportivement".

Enfin, après le congé maternité, les clubs devront "réintégrer les joueuses et leur fournir un soutien médical et physique approprié", a précisé Emilio Garcia, le directeur juridique de la Fifa.

La joueuse pourra notamment "allaier son bébé et/ou tirer son lait" dans des "locaux adaptés" fournis par son employeur, d'après le futur règlement de l'instance.

Ce retour dans l'effectif s'annonce crucial en pratique, tant le football féminin a gagné en intensité physique à mesure qu'il se professionnalisait, comme le révélait une analyse du Mondial-2019 publiée par la Fifa en juillet dernier.

Or le risque d'impacts contraint les joueuses à délaisser tôt dans leur grossesse l'entraînement classique, même quand elles poursuivent une préparation physique, et plusieurs d'entre elles ont décrit la difficulté de retrouver leur meilleur niveau.

"J'ai dû me refaire une santé de A à Z. Mes muscles avaient littéralement fondu et puis j'avais pris une quinzaine de kilos", racontait l'an dernier la double championne olympique américaine Amy Rodriguez, mère de deux garçons, au site Fifa.com.

L'attaquante des Utah Royals, protégée par son contrat, figure parmi les rares footballeuses de l'élite à poursuivre leur carrière une fois devenues mères, comme ses compatriotes Sydney Leroux ou Alex Morgan, qui vise les JO de Tokyo après avoir accouché d'une petite fille en mai dernier.

En France, les exemples en sport col-

lectif sont plutôt venus du handball, avec l'arrière internationale Camille Ayglon-Saurina puis la gardienne Laura Glauser, devenue championne d'Europe avec les Bleues huit mois après avoir donné naissance à sa fille.

Le développement du haut niveau féminin et les aspirations à l'égalité professionnelle poussent peu à peu les instances sportives à s'emparer de la question, comme l'avait fait l'Union cycliste internationale (UCI) début 2019.

Pour les cyclistes sur route - une discipline fortement dominée par les hommes -, l'UCI avait imposé à compter de 2020 une assurance maternité, ainsi qu'un salaire minimum qui sera aligné à partir de 2023 sur celui des équipes masculines.

Reste la question de l'attitude des sponsors, sur laquelle les instances n'ont pas de prise: en mai 2019, la reine du sprint Allyson Felix avait vivement critiqué la baisse de ses primes imposée par Nike après sa grossesse dans une tribune au New York Times, poussant l'équipementier à amender ses règles.

En Egypte, la citadelle de Siwa rénovée au profit de l'écotourisme

“Apprends à tes enfants et aux Amiens ce que signifie l'ancienne Shali”, chantent des fillettes aux tenues chamarrées, lors de l'inauguration de la citadelle restaurée de Shali, monument phare de l'oasis de Siwa, à 750 km à l'ouest du Caire.

Construite au XIII^e siècle, “Shali” (“Chez moi” en langue siwi), a été érigée par les populations berbères installées dans l'oasis pour parer aux invasions bédouines.

Bâtie en “karchif” —un mélange d'argile, de sel et de pierre opérant comme un isolant naturel dans une région où le climat peut être extrême—, cette dernière est tombée en décrépitude après des pluies diluviennes en 1926.

Le projet de restauration, lancé en 2018, entend faire de Siwa une “destination de l'écotourisme” mondial, selon un communiqué du ministère des Antiquités et des donateurs, diffusé le 6 novembre lors de l'inauguration de Shali.

Il est financé à hauteur de 540.000 euros par l'Union européenne et mené par l'entreprise caennaise Environmental Quality International (EQI) sous l'égide du gouvernement.

Longtemps isolée, l'oasis n'a commencé à accueillir des touristes que dans les années 1980, après la construction en 1984 de la route la reliant au littoral méditerranéen et à la ville de Marsa Matrouh, capitale de



l'Ouest.

Dotée de palmeraies, de lacs de sel et de vestiges antiques, l'oasis constitue un modèle de tourisme alternatif qui contraste avec les stations balnéaires de la mer Rouge (est) et les grandes étapes des croisières nilotiques —Louxor, Assouan—, conçues pour un tourisme de masse.

En 2017, le gouverneur de Marsa Matrouh a déclaré vouloir mettre en valeur cette “destination de tourisme thérapeutique et environnemental”, enregistrée comme réserve naturelle depuis 2002.

Baptisés “ecologues”, la majorité des hôtels y ont misé sur le respect de l'environnement, arborant des

jardins potagers luxuriants et des façades en karshif.

Mais située à 50 km de la Libye, en proie à la guerre civile, Siwa a pâti des troubles politiques et sécuritaires secouant la région depuis 2011, ainsi que de la crise du coronavirus, qui ont freiné son activité touristique.

Depuis 2010, le nombre annuel de visiteurs étrangers a chuté d'environ 20.000 à 3.000, selon Mehdi al-Howeiti, directeur de l'Office du tourisme local. Le tourisme domestique ne “compense” que partiellement la baisse, dit-il.

“La restauration va nous profiter et amener des touristes (...) Aujourd'hui, je propose mes produits à l'intérieur de Shali”, se réjouit Adam

Aboul Kassem, qui vend des objets artisanaux à l'entrée de la forteresse.

Outre la reconstruction d'une partie du dédale et des remparts, le projet mené par EQI comprend la mise à disposition, pour les artisans, d'une petite zone commerciale où vendre leurs productions, calquée sur les marchés traditionnels siwis, ou encore la création d'un musée de l'architecture locale.

Il s'agit de “ramener les habitants de Siwa à leurs origines tout en leur offrant des possibilités d'emploi” et des services, explique Inès al-Moudariss, chargée du projet chez EQI.

Érigé en symbole de développement durable, le karchif employé pour les travaux est issu de maté-

riaux récupérés après le déblai des lieux, ajoute-t-elle.

Le matériau ancestral, de couleur ocre brun, avait été abandonné par les habitants au profit du béton et du gypse blanc, moins friables, qui dominent aujourd'hui l'oasis d'un peu plus de 30.000 âmes.

Certains reprochent toutefois au projet de restauration d'être éloigné des préoccupations de la population.

“Aucun siwi ne se rend à Shali.

On y est attachés, mais de loin, comme à un paysage”, affirme M. Howeiti, pour qui il y a d’autres priorités” à Siwa, dont la rénovation des routes ou le traitement des eaux usées agricoles qui menacent la culture de l'olivier et du palmier dattier, autres piliers de l'économie locale.

Fier de ce projet “essentiel”, le ministre des Antiquités et du Tourisme Khaled al-Enany reconnaît notamment l'urgence de relier Siwa au reste du monde.

“Nous avons besoin de travailler sur les infrastructures de la région, l'aéroport et les routes surtout”, dit-il. Longue de 305 km, la route principale est “délabrée depuis une quinzaine d'années”, causant souvent des accidents mortels, regrette M. Howeiti. L'usage de l'aéroport de Siwa est, lui, restreint aux militaires.

“La citadelle n'était pas en danger de s'effondrer. A mon sens, il aurait mieux valu la laisser telle quelle (...) Ces ruines ont une histoire”, renchérit-il.

Gratin dauphinois

Ingrédients :

2 kg de pommes de terre
1 gousse d'ail
35 cl de crème liquide
35 cl de lait

Préparation :

Eplucher les pommes de terre et les couper en fines lamelles (on

peut utiliser un robot). Les laver à l'eau afin de retirer l'amidon et les sécher autant que possible (facultatif).

2 Préchauffer le four à 180°C. Mettre de l'ail écrasé au fond du plat à gratin. Puis les lamelles de pommes de terre.

3 Mélanger la crème et le lait et recouvrir les pommes de terre. Saler et poivrer.



Pourquoi vous devriez vous écartier de votre bureau trois fois par heure

Dans le cadre du travail, deux fléaux semblent se généraliser dans notre société moderne : la procrastination, ce syndrome insidieux qui nous pousse à repousser nos durs labeurs au lendemain, puis au sur-lendemain, ou bien au contraire l'immersion à 200% dans notre travail, implication professionnelle salutaire et pourtant... contre-productive. Car à trop se consacrer à son taf, on perd le nord.

D'où l'importance de ponctuer sa vie au bureau de respirations revigorantes, pour ne pas dire de bouffées d'air frais bienvenues. Des pauses bien plus primordiales que l'on ne pourrait le croire, et ce pour des raisons qui ont trait à la santé mentale comme à la santé physique. En ce sens, nombreuses sont les paroles expertes à nous recommander de désertir notre bureau au moins trois fois par heure. Un décalage qui n'aurait que du bon.

Et que vous feriez bien d'appliquer cinq jours sur sept. On vous explique pourquoi.

Parce que c'est bon pour le moral, et pour la santé mentale. Explications du médecin Zoe Williams interrogée par Stylist : “Rester immobile trop longtemps peut faire subir à notre corps un état d'inflammation, dont les effets sont également importants sur notre cerveau”. Santé physique et cérébrale sont donc toutes deux concernées. Selon l'experte, ces incidences peuvent affecter notre humeur, mais aussi augmenter les risques d'anxiété et de dépression, en plein taf, et plus encore dans les heures qui suivront nos horaires de travail. Un “après-coup”

déplorable.

Et c'est pour ces raisons précises que la professionnelle de la santé recommande fortement de bouger toutes les 20 minutes, c'est-à-dire de s'éloigner de son bureau trois fois par heure. Un sacré défit à respecter s'il en est. Mais notre santé mentale mérite bien cette régularité de gymnaste, qui comme l'énonce la spécialiste peut prendre plusieurs formes. Ses favorites ? Monter des marches, délaissier l'ascenseur, se déplacer au sein de ses locaux. Autant de petites choses qui engendrent déjà “tout un changement métabolique favorable”.

Mais surtout, surtout, ne jamais rester statique neuf heures par jour.

Mais que faire au juste quand l'on souhaite respecter cette rythmique singulière ? S'adonner à quelques étirements par exemple. Étirements et déplacements divers à l'intérieur d'un lieu peuvent tout à fait engendrer le même effet énergisant qu'une bonne promenade dehors. Idéal pour booster quelque peu votre cerveau, votre souffle ou vos muscles. Et si repenser notre rapport au travail exigeait de faire de l'exercice ? Une alternative quelque peu sportive.

Rassurez-vous cependant, pas besoin d'être accro aux gyms amateurs du dimanche pour se changer les idées. Vous pouvez également tester les bienfaits de la micro-sieste de quinze minutes dans des lieux extérieurs à votre bureau. Paradoxalement, les incidences de ces sommeils express pourraient être tout aussi ressourçant.